

QUORUM

Mars 2023

Volume 48, numéro 1

La référence du monde municipal

RETOUR SUR LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DES DERNIERS MOIS

DOSSIERS

LA SANTÉ EN RÉGION : OÙ S'EN VA-T-ON?

ENJEUX ACTUELS EN
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

NOS RÉGIONS EN ACTION

DES MUNICIPALITÉS METTENT
EN VALEUR LEUR PATRIMOINE



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338

Des tarifs préférentiels pour l'achat et l'installation de lumières de rues aux DEL 2 200 K

POURQUOI MODERNISER SON RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE?

- De 45 % à 70 % d'économie d'énergie grâce aux DEL
- Modernisation des infrastructures
- Uniformisation du réseau d'éclairage
- Diminution de la pollution lumineuse
- Protection du ciel étoilé
- SGIE : réseau sans fil évolutif déployé sur tout le territoire

POURQUOI LE FAIRE AVEC LA FQM?

- Processus accéléré et simplifié
- Tarifs préférentiels
- Service clé en main
- Aucun devis ni appel d'offres nécessaire pour la municipalité

Présenté par



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

 ENERGERE

Pour adhérer au programme, contactez :

ANTOINE BOUFFARD

1 866 951-3343 | abouffard@fqm.ca

fqm.ca

Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Marie-Claude Rouleau, Élan création graphique

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard
Mylène Guindon
Camille LeBlanc
Stéphanie Roy

Rédaction

Shirley Bishop
Marie-Eve Dion
Camille LeBlanc
Nathalie St-Pierre

Impression

Deschamps impression

Publicité

Carolyne Turgeon

Photo de la couverture

Audrey Boisjoly, 2^e vice-présidente de la FQM et mairesse de Saint-Félix-de-Valois, Jacques Demers, président de la FQM, maire de Saint-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, et Antoine Tardif, 1^{er} vice-président de la FQM et maire de Victoriaville, lors de l'Assemblée des MRC du 1^{er} décembre 2022 à Québec.

N^{os} d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

Fédération québécoise des municipalités

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec (Québec) G1S 1E5
Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343
Télécopieur : 418 651-1127
Courriel : info@fqm.ca
Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Retour sur la dernière Assemblée des MRC	6
Forum des communautés forestières – Un événement à la hauteur des défis qui attendent les municipalités	8
Un rendez-vous annuel visant la mobilisation des jeunes en région	11
Un nouveau 1 ^{er} vice-président pour la Fédération	12

GESTION DES ACTIFS

Les données et l'information – La 3 ^e compétence clé de la gestion des actifs municipaux	14
---	----

DOSSIER – SANTÉ

L'état du système de santé en région	17
Étude de cas : les régions victimes de bris de service en santé	20
Pour une refonte complète du système de santé – Entretien avec Claire Bolduc	21

LES CHRONIQUES

Service d'approvisionnement municipal (SAM)	24
Assurance	26
Relations du travail et éthique	38
Développement local et régional	40
Droit au but	43
Services FQM – Ressources humaines et relations du travail	44
Gouvernance municipale	46

PARTENAIRE D'AFFAIRES

Éclairage Cyclone : votre conseiller expert en éclairage extérieur	28
--	----

DOSSIER – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Réforme de l'aménagement du territoire en faveur des régions	31
Pour la décentralisation des pouvoirs en aménagement du territoire – Entretien avec Réal Turgeon	34
Étude de cas : les MRC face aux défis des changements climatiques	35

PROFIL D'ENTREPRISE

Groupe Helios : expert en exploitation et en gestion des actifs d'eau	39
---	----

NOS RÉGIONS EN ACTION

La mise en valeur du patrimoine, une occasion de susciter fierté et appartenance	48
--	----

FORMATION MUNICIPALE 54



Produisons de l'énergie avec les matières organiques

En valorisant les matières organiques de ses municipalités affiliées, la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) produit du gaz naturel renouvelable.

Contribuer à produire, à distribuer ou à consommer cette énergie renouvelable, c'est prendre part à la lutte contre les changements climatiques.

Énergir travaille avec les municipalités pour trouver des solutions concrètes à leur transition énergétique.

Contactez-nous pour en savoir plus!

energir

penser
l'énergie
autrement



UNE ANNÉE DE DÉFIS POUR NOS RÉGIONS



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

2023 s'annonce remplie de défis alors que nos municipalités et MRC doivent faire face à une inflation extraordinaire, des changements climatiques inquiétants, d'importants bris de service d'urgence, des enjeux de mobilité et j'en passe. Autant de sujets qui ont animé notre dernière Assemblée des MRC de décembre et qui alimenteront, sans contredit, les dossiers de fonds de nos prochains magazines.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ces pages, ce premier numéro de l'année présente la nouvelle mouture de notre magazine trimestriel, lequel vous offrira désormais non pas un, mais bien deux dossiers de fond sur des enjeux de l'heure. Pour cette édition, la santé ainsi que l'aménagement du territoire – deux sujets qui ont soulevé d'importantes discussions dans les dernières années et qui demeurent au cœur de nos préoccupations – sont traités.

La Fédération a également œuvré à un rythme soutenu lors de ce premier trimestre en vous proposant notamment des rendez-vous attendus, tels que la *Journée expertise jeunesse* qui nous a recentrés sur les bonnes pratiques à mettre en place dans nos milieux pour continuer d'attirer de jeunes entrepreneurs, des familles et de futurs élus-es à s'impliquer dans nos régions. Le *Forum des communautés forestières* a quant à lui fait le point sur l'importance de nos forêts, notamment comme moyen de lutte contre les changements climatiques. Invitée au Forum, nous avons poursuivi la discussion avec la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M^{me} Maité Blanchette Vézina, lors d'une entrevue accordée à notre magazine.

Enfin, toujours heureux de donner la parole à nos divers collaborateurs et de mettre en lumière les initiatives porteuses, mobilisatrices et inspirantes des municipalités de partout au Québec, nous vous proposons de porter un regard sur l'enjeu du patrimoine dans les MRC de Kamouraska et de L'Érable, ainsi que dans les municipalités de Rivière-Ouelle et de La Malbaie dans notre section *Nos régions en action*.

Bonne lecture!

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

RETOUR SUR LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE DES MRC

Comme chaque fin d'année, l'Assemblée des MRC, organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), était de retour en décembre dernier au cœur du Vieux-Québec dans le seul bâtiment militaire au Canada à avoir été reconnu lieu historique national : le Manège militaire des Voltigeurs de Québec. Il s'agissait d'ailleurs du premier événement d'envergure réunissant les 87 MRC membres depuis le Congrès annuel de la FQM, mais également depuis les élections générales du Québec du 3 octobre dernier.

L'Assemblée des MRC (AMRC) est l'occasion parfaite de donner la parole aux préfètes, aux préfets et aux directrices et directeurs généraux de nos MRC membres. Elle permet de contribuer à la réflexion et aux prises de décisions de la FQM. C'est également le moment d'approfondir la connaissance des enjeux auxquels sont confrontées les MRC et de rencontrer certains ministres et différents décideurs politiques.

LES PRIORITÉS ET LES DÉFIS DE NOS TERRITOIRES

Deux présentations de dossiers chauds et d'actualité ont d'ailleurs suscité l'intérêt des participants présents : la problématique des territoires incompatibles avec l'activité minière – les fameux TIAM – ainsi que notre document d'orientation sur l'énergie éolienne *Pour un développement énergétique optimal du Québec et de ses régions - Constats des premiers appels d'offres*.

Pour que la démarche des territoires incompatibles avec l'activité minière soit efficiente

Depuis plusieurs années, le développement des projets miniers nécessaires à la transition énergétique a entraîné des répercussions dans nos régions. Étant aux premières loges de ces projets, le monde municipal est directement interpellé par les citoyens inquiets, demandant une forte mobilisation des élus-es pour assurer la protection des territoires, des milieux sensibles et des sources d'eau.

L'industrie minière est essentielle à la vitalité économique des régions et il n'est en aucun cas question de l'interdire sur tous nos territoires. Cette industrie est à la base de l'économie locale de certaines de nos MRC et plusieurs ont démontré qu'il est possible de bien faire les choses. Le défi se situe au niveau de la localisation des projets et, selon la Fédération, la solution passe par le schéma d'aménagement.

Sachant que la révision de ce schéma peut être longue et complexe, l'ensemble des préfètes et préfets présents à l'Assemblée se sont entendus quant à la voie à suivre pour optimiser la gestion du territoire et pour maximiser les retombées pour tous les Québécois, et ainsi revoir le processus de délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière en y intégrant :

- Un processus accéléré et en phase avec les travaux déjà effectués afin de protéger l'eau sur nos territoires;

- L'ajout de la protection de milieux naturels d'intérêt dans les activités susceptibles de justifier un TIAM et arrimer le processus avec les travaux déjà effectués;
- L'identification automatique aux TIAM de tout agrandissement des périmètres urbains ainsi que ceux effectués depuis 2013;
- L'application des mêmes distances séparatrices déjà prévues aux TIAM à l'ensemble des résidences, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur d'un périmètre urbain;
- L'ajout de distances séparatrices pour chacune des activités susceptibles de justifier un TIAM prévu à l'OGAT-Mines;
- L'élargissement automatique des suspensions temporaires pour couvrir le territoire des claims abandonnés ou non renouvelés.

Pour un développement énergétique optimal du Québec et de ses régions

L'énergie est au cœur des préoccupations de nos régions et constitue un dossier important pour de nombreuses communautés. Durant des décennies, les régions du Québec ont vu les ressources énergétiques de leur territoire être développées et exploitées sans pouvoir bénéficier des retombées à long terme.

Toutefois, avec la réalisation de projets de petite hydraulique et d'énergie éolienne, la participation des communautés locales et régionales est devenue une condition incontournable au succès de l'implantation de projets énergétiques sur nos territoires. La FQM a donc également proposé, lors de cette Assemblée, des solutions concrètes au gouvernement du Québec, à Hydro-Québec et à l'ensemble de nos partenaires afin de s'assurer d'un développement énergétique à la fois optimal pour l'ensemble du Québec et respectueux de nos communautés. Ces solutions incluent :

- Assurer la participation des communautés dans tous les projets;
- Appliquer dans les différents appels d'offres les mêmes conditions et critères d'analyse pour les projets éoliens;
- Favoriser une participation accrue des communautés en augmentant la prévisibilité et les délais des appels d'offres;

- Et obliger une résolution d'appui de la MRC et de la municipalité locale dans ceux-ci.

Au terme de ces présentations, les préfets et directeurs généraux ont également pu prendre la parole et formuler leur appréciation et leurs commentaires. Nul doute que ces dossiers continueront d'attirer l'intérêt des membres de la FQM et de sa gouvernance.

DE NOUVEAUX MINISTRES À LA RENCONTRE DE NOS MEMBRES

L'Assemblée des MRC ne serait pas ce qu'elle est sans la présence de ministres du gouvernement du Québec. Les participants présents ont donc pu rencontrer et discuter avec deux nouveaux ministres élus, soit M. Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie et ministre responsable de la Lutte contre le racisme, et M^{me} Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts. Tous deux conviés à s'entretenir auprès des préfets et préfètes participants, les ministres ont pu prendre quelques minutes pour dévoiler leur vision quant aux nouvelles responsabilités qui leur incombent et à la volonté de travailler en collaboration avec les MRC pour le développement de nos territoires. Finalement, M^{me} Andrée Laforest, reconduite pour un second mandat comme ministre des Affaires municipales, est venue partager ses priorités pour les prochaines années. Elle souhaite, entre autres, continuer de contrer l'intimidation envers les élus municipaux, mettre en œuvre la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, renouveler la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et soutenir les municipalités face à la hausse du coût de la vie. Elle a d'ailleurs promis que des sommes importantes seront transférées aux administrations municipales pour pallier la situation actuelle; une promesse que la FQM suivra avec attention.

7^e PRIX PERFORMANCE DE FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ

La première journée de l'Assemblée s'est clôturée par la tenue d'un cocktail présenté par notre partenaire, Fonds locaux de solidarité (FLS) FTQ, qui profitait de l'occasion pour dévoiler le récipiendaire du Prix Performance 2022 remis à la MRC fiduciaire du FLS s'étant le mieux illustrée au cours des cinq dernières années.

Les FLS qualifiés sont classifiés - il faut donc comprendre qu'il n'y a pas de dépôt de candidatures - selon les trois critères suivants : le nombre moyen de dossiers financés, le rendement moyen et l'utilisation des sommes disponibles provenant de Fonds locaux de solidarité FTQ. Ce sont les résultats qui font foi de tout.

Les finalistes du prix Performance 2022

- MRC D'AVIGNON : a effectué 39 investissements au cours des cinq dernières années (86 depuis ses débuts en 2000), a obtenu un rendement de 7,38 % et a utilisé le levier de la ligne de crédit du Fonds de solidarité FTQ à 5 reprises;
- MRC BROME-MISSISQUOI : a effectué 31 investissements au cours des cinq dernières années (71 depuis ses débuts en 2009), a obtenu un rendement de 7,94 % et a utilisé la ligne de crédit du Fonds de solidarité à 7 reprises. De plus, cette MRC a été finaliste en 2017 et 2018;
- MRC DE LA MATAPÉDIA : a effectué 40 investissements au cours des cinq dernières années (75 depuis ses débuts en 1995), a obtenu un rendement de 5,21 % et a utilisé la ligne de crédit du Fonds de solidarité à 11 reprises.

Lauréat du Prix Performance

C'est en compagnie de M. Éric Desaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ, que M. Jacques Demers, président de la FQM, remettait le Prix 2022 à la MRC de la Matapédia. Félicitations à la lauréate et aux deux finalistes! ■

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC



Bonifiez vos pratiques de gestion!

cmq.gouv.qc.ca/rapports

Des rapports d'audit **particuliers** qui outillent **toutes** les municipalités du Québec.

Commission municipale

Québec

La saine gestion au bénéfice de tous

FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

UN ÉVÉNEMENT À LA HAUTEUR DES DÉFIS QUI ATTENDENT LES MUNICIPALITÉS

Le 22 février dernier, plus d'une centaine de personnes du monde municipal se sont réunies à Québec pour participer au Forum des communautés forestières. Sous le thème *Les régions au cœur de l'aménagement du territoire forestier*, la journée s'est avérée être un événement à la hauteur des défis qui attendent les municipalités locales et régionales en termes d'aménagement du territoire et de lutte aux changements climatiques.

« Le Forum a été un succès à la hauteur de nos attentes. Amener les acteurs de tous les milieux concernés à discuter pour s'entendre sur ce que devra être la forêt des prochaines années est un exercice important qui a été absolument rafraîchissant », a souligné Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie et président du Regroupement des communautés forestières de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

DES CONFÉRENCES INSPIRANTES

Au moment où plusieurs de nos régions sont confrontées à des situations très préoccupantes, notamment au niveau de l'approvisionnement et des activités économiques essentielles pour assurer l'occupation de nos territoires, les conférenciers et panélistes ont discuté de nouvelles façons de faire pour assurer l'avenir de nos communautés forestières.

Les participants au Forum ont pu, dans un premier temps, découvrir les idées et recherches du professeur Guy Chiasson, spécialiste de science politique et développement régional.

Sous le thème *L'aménagement de nos territoires pour la forêt d'aujourd'hui et de demain*, le professeur Chiasson, qui est également le directeur scientifique du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT), a partagé son expertise sur la gouvernance des territoires locaux et régionaux dans une perspective de développement, incluant les initiatives locales ainsi que les politiques centrales qui influencent le développement et les dynamiques locales.

Le cœur de sa présentation portait sur le rôle des municipalités et de l'aménagement des territoires dans l'industrie forestière. En énumérant les tenants et aboutissants du rôle que le monde municipal devra avoir dans l'avenir de la gestion de nos forêts, le professeur Chiasson a donné l'heure juste quant à l'importance d'une réelle décentralisation des pouvoirs en gestion du territoire. En se basant sur plusieurs de ses recherches récentes, il a notamment expliqué comment les ressources naturelles peuvent être un révélateur des nouvelles dynamiques de gouvernance territoriales.

Des éléments tels que les terres publiques intermunicipales, la forêt de proximité, les implications des MRC dans la gestion des aires protégées et les chemins multi-usages ont également été abordés par le professeur Chiasson pour ensuite être discutés par un panel qui a notamment exposé idées et propositions d'élus-es issus des communautés forestières.

L'après-midi a été consacré à discuter du potentiel de nos forêts dans la lutte aux changements climatiques.

Ce sont les ingénieurs forestiers et docteurs en sciences forestières Évelyne Thiffault et Christian Messier qui ont abordé le sujet en traitant notamment de milieux humides, de plantation d'arbres, de protection des bandes riveraines, de règlements sur la séquestration de carbone, de diversification forestière et du lien entre la construction en bois et l'environnement.

M^{me} Thiffault est professeure agrégée en sols forestiers au département des sciences du bois et de la forêt à l'Université Laval et directrice scientifique de la Forêt Montmorency, la forêt d'enseignement et de recherches de l'Université Laval. Quant à M. Messier, il est professeur en aménagement forestier et biodiversité à l'Université du Québec en Outaouais et à l'Université du Québec à Montréal, membre du Centre d'étude de la Forêt et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la résilience des forêts face aux changements globaux.

En discutant de l'utilisation des matériaux de construction en bois pour séquestrer le carbone tout en faisant l'apologie d'une industrie résiliente et responsable face aux changements climatiques, M^{me} Thiffault et M. Messier ont donné plusieurs pistes à envisager pour que les milieux forestiers soient importants dans les mouvements de transition écologique. Leur conférence a alimenté les échanges des panélistes qui, tout en revenant sur l'ensemble de ces sujets, ont amené la discussion vers un questionnement quant au plan du gouvernement pour arriver à cette transition.

HOMMAGE À UN GRAND FORESTIER

Le décès, en juillet dernier, de celui qui était surnommé le forestier social, Luc Bouthillier, ne pouvait être passé sous silence. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, lui a rendu hommage lors du dîner.

Professeur émérite et sommité québécoise dans le domaine de la foresterie, Luc Bouthillier était un proche collaborateur de tous dans le milieu. Enseignant et chercheur à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, il s'intéressait particulièrement à l'économie forestière, l'évaluation environnementale, la forêt privée, la politique forestière ainsi que la sylviculture et l'aménagement. Il était régulièrement appelé à commenter dans les médias sur des enjeux tels que la gestion des forêts.

La FQM remercie les présentateurs du Forum, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et Produits forestiers Résolu, ainsi que le partenaire Domtar pour leur participation à cet événement majeur pour les communautés forestières.



DIALOGUE ET SENSIBILISATION

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Maité Blanchette Vézina, a prononcé quelques mots à l'attention des participants du Forum. En marge de cet événement, elle a accordé une entrevue à QUORUM.

À propos des priorités de son ministère et des actions concrètes que le gouvernement mettra en place pour les communautés forestières

« J'ai fait une tournée des différents partenaires. Je trouvais important d'entendre ce que les gens avaient à dire sur les enjeux vécus en lien avec la forêt, le territoire public et les ressources naturelles. Ce sont des leviers vraiment importants pour la croissance économique, mais aussi pour la décarbonation de notre économie. La vision que j'ai c'est de faire rayonner ces aspects : minéraux d'avenir, forêt, territoire. Pour y arriver, il faut appuyer les secteurs forestier et minier pour qu'ils contribuent vraiment au développement économique du Québec et de ses régions.

Plan pour une économie verte 

OASIS

VERDIR LES VILLES POUR S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Obtenez jusqu'à 25 M\$ pour réaliser des projets de verdissement qui réduiront les impacts des vagues de chaleur et des fortes pluies dans votre municipalité.

[Québec.ca/programmeoasis](https://Quebec.ca/programmeoasis)



Votre gouvernement  Québec 

Deuxième chose, condition *sine qua non* pour qu'on puisse faire du développement, c'est miser sur un dialogue et une accessibilité sociale avec les communautés locales et les communautés autochtones. Toute la clé est dans l'harmonisation et le dialogue en amont.

Également, si on veut arriver à utiliser les minéraux stratégiques comme levier de la décarbonation de la technologie, il faut positionner le Québec, ici et à l'international, comme un leader.»

Parmi les éléments concrets figurent la mise à jour de la Stratégie nationale de production du bois, le Calcul quinquennal de la possibilité forestière et le Programme innovation bois.

À propos de sa relation avec le monde municipal, les régions et la FQM

« Comme ancienne mairesse, je comprends bien le rôle, la proximité avec les citoyens et les enjeux auxquels font face les municipalités et villes du Québec. C'est une relation de confiance que je veux construire avec les municipalités pour être aussi un agent d'accompagnement, une facilitatrice du déploiement de nos régions et des actions qu'on veut y mettre en place. »

Sur la gestion décentralisée de son ministère

« Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a des bureaux régionaux partout au Québec. On a un rôle d'harmonisation des usages. C'est important, et on y croit, qu'il est préférable que les décisions ne se prennent pas à Québec, mais qu'elles se prennent avec des gens et par des gens qui habitent le territoire et les régions du Québec. Et si on parle de l'engagement plus concret de mon gouvernement de régionaliser les emplois, l'objectif annoncé était de 2 000 emplois régionalisés pour octobre 2022. Au 1^{er} octobre 2022, 2 700 postes étaient régionalisés. »

À propos de la participation des communautés à la transition énergétique

« Je suis bien placée pour savoir que les communautés peuvent contribuer à cette énergie renouvelable dont on a bien besoin. L'est du Québec s'est doté de parcs éoliens communautaires qui ont des retombées importantes pour les communautés et qui contribuent aussi à l'effort en lien avec la nécessité de projets en énergie renouvelable. Les partenariats qui ont été développés ont contribué à ce qu'il y ait une meilleure acceptabilité sociale des projets éoliens. C'est sûr qu'il y a d'autres projets d'approvisionnement qui s'en viennent.

Hydro-Québec, en ce moment, est en analyse pour s'assurer que la stratégie d'approvisionnement soit cohérente. Cette stratégie va être dévoilée bientôt. Je ne suis pas en mesure de dire comment ça va se déployer, mais certainement que les projets éoliens en font partie. »

Sur l'implication des communautés dans le secteur des minéraux critiques

« C'est certain que l'acceptabilité sociale, ça passe par un dialogue en amont. Avant le déploiement des projets miniers, c'est vraiment important de communiquer correctement. On peut être fier de notre secteur minier. Il y a des inquiétudes qui circulent et je ne dis pas qu'elles ne sont pas justifiées, mais il faut être conscient qu'on a des pratiques qui sont rigoureuses en matière de développement minier. On a d'ailleurs reçu un prix tout récemment à l'international, à Londres, désignant le Québec comme étant l'endroit où il y a eu la plus grande amélioration de nos pratiques en matière de développement de nos projets miniers en lien avec l'innovation, le développement durable et les pratiques responsables. On a mis en place un cadre rigoureux reconnu à l'international. Il faut maintenant que les gens sachent qu'on a ce cadre-là. Est-ce que c'est parfait? Je ne pense pas. Dans la tournée que j'ai faite, j'ai entendu ces inquiétudes. On l'a dit et on le répète, les projets miniers, pour qu'ils se fassent, doivent avoir l'acceptabilité sociale des communautés locales. »

Les priorités de la ministre Maïté Blanchette Vézina en développement du secteur des minéraux critiques :

- D'entrée de jeu, renouveler le dialogue avec les communautés locales et les autochtones;
- Sensibiliser la population à l'encadrement qui existe en ce moment et les outils qui sont mis à la disposition des milieux locaux, mais aussi améliorer ces outils pour mieux répondre aux besoins du milieu;
- Elle a donné le mandat à son ministère d'entreprendre une démarche pour un développement harmonieux de l'activité minière afin que les gens contribuent à la décarbonation de leur économie, mais aussi qu'ils soient fiers que ça se fasse dans leur communauté locale, en harmonie avec les intervenants et les municipalités où ces projets se trouvent. ■

Americana

Forum sur l'environnement et Salon international des technologies environnementales

De la réflexion à l'action

20—22 mars 2023
Palais des congrès de Montréal

reseau-environnement.com/evenements/americana

Organisé par
Réseau Environnement

Grand partenaire

Avec le soutien du

UN RENDEZ-VOUS ANNUEL VISANT LA MOBILISATION DES JEUNES EN RÉGION

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) a tenue, le 9 février dernier, la 4^e édition de la Journée expertise jeunesse, dans le cadre de la Semaine des régions.

Cette journée rassemble annuellement les responsables et chargés de projets des dossiers jeunesse des MRC, et ce, depuis maintenant quatre ans. Nouveauté cette année, les jeunes élus-es municipaux étaient également conviés à prendre part aux échanges. Tout au long de cette journée, les participants ont donc eu l'opportunité d'assister à des conférences et des ateliers pratiques sur des dossiers touchant les jeunes, en vue notamment de susciter leur mobilisation dans leur communauté.

Les MRC et municipalités étaient également invitées à y participer pour en apprendre davantage sur la mobilisation des jeunes ainsi que sur les façons de mieux communiquer avec eux pour les intéresser aux projets de leur territoire.

Initiée par le Comité jeunes élus-es municipaux de la FQM, qui est composé de neuf membres provenant de sept régions différentes, l'événement est élaboré en partenariat avec Citoyenneté jeunesse et grâce au soutien financier du Secrétariat à la jeunesse.

SOYONS CRÉATIFS POUR DES RÉGIONS DYNAMIQUES!

Lors de son discours d'ouverture de la Journée, le président du Comité jeunes élus-es municipaux et maire de Baie-Saint-Paul, Michaël Pilote, a déclaré : « La jeunesse est notre avenir, il est donc de notre devoir de l'écouter et de l'impliquer dans les décisions qui la concernent. Cette journée est l'occasion parfaite pour les professionnels, les élus-es et les jeunes eux-mêmes de se rencontrer et de travailler ensemble pour construire des communautés plus fortes et à l'image de la jeunesse. »

Pierre-Philippe Côté, alias Pilou, un jeune artiste et entrepreneur, a débuté cette journée par sa Grande conférence intitulée « Rêver grand pour les régions ». Lui qui a déménagé de la ville pour s'établir à Saint-Adrien, charmant village situé tout près de Val-des-Sources (anciennement Asbestos), partageait avec les participants sa vision du développement qu'offrent les régions et ses multiples potentiels. Il a également profité de l'occasion pour parler avec passion de ses nombreux projets dont le BEAM : Bureau Estrien de l'Audiovisuel et du Multimédia, où il est possible de louer de l'équipement et des studios d'enregistrement, ainsi que de bénéficier de services de soutien aux productions audiovisuelles de niveaux national et international.

LES JEUNES À L'AVANT-PLAN

La journée s'est poursuivie en alternant panels et ateliers sur les nouvelles approches et avenues de développement répondant aux attentes des jeunes.

Lors du premier panel, les participants ont pu découvrir ou redécouvrir que la vision et la mobilisation sont les clés de l'attractivité, et ce, que ce soit en région ou en ville! La jeune mairesse de Petite-Vallée, Mélanie Clavet, Marie-Pier Therrien,

conseillère municipale de Saint-Adrien et agente de migration Place aux jeunes des Sources au Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francis, ainsi que David Gobeille-Kaufman de Mangrove ont discuté d'intelligence collective, de participation citoyenne, de cohabitation et d'ouverture.

Ensuite, des ateliers destinés aux MRC qui amorcent une démarche jeunesse ainsi qu'aux organisations qui ont plus d'expérience ont été animés par des passionnés. Les jeunes élus-es présents, quant à eux, ont été invités à participer à un atelier qui leur était spécialement dédié; ils ont pu se consulter, réfléchir et échanger sur le projet de Stratégie jeunesse de la FQM pour le milieu municipal. Cette Stratégie visera à mieux outiller les membres afin de répondre aux enjeux d'attractivité, de rétention et de mobilisation des jeunes en région ainsi qu'à mettre en œuvre des actions afin d'augmenter le nombre de jeunes élus-es en politique municipale. Le résultat de ces travaux sera poursuivi par les membres du Comité jeunes élus-es municipaux en vue d'une adoption au cours des prochains mois.

Finalement, ce rendez-vous s'est clôturé par un panel regroupant de jeunes entrepreneurs engagés qui ont choisi de réaliser leur projet en région :

- Jonathan Audet, cofondateur de **FERREOL**, entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication de skis alpins de haute performance, à Beauport;
- Mathilde Tremblay-Grenier, associée de **Champ gauche – Ferme maraîchère biologique**, à Saint-Jacques-de-Leeds;
- Philippe Langlois, trésorier de **La Grange Pardue – Ferme Brassicole**, à Ham-Nord.

Dans un projet d'entreprise, on peut s'interroger sur l'intérêt de prioriser un emplacement en région plutôt qu'en zone urbaine et c'est en effet la grande question qui leur a été posée. En dépit de la diversité de leurs entreprises, chacun aura nommé comme motif principal la qualité de vie offerte par le milieu choisi, suivi du sentiment de faire une réelle différence. Ces jeunes entrepreneurs sont tous motivés par la mise en valeur des potentiels de leur territoire et ils sont animés par les valeurs de développement respectueux et durable. Autre trait commun, tous ont apprécié avoir bénéficié d'un accompagnement à échelle humaine, soit de la municipalité, de la MRC ou des organismes de développement local de leur territoire. Les retombées sont impressionnantes tant en termes économiques qu'au niveau du dynamisme insufflé pour le territoire, qui dépassent largement les limites de la municipalité d'accueil.

En conclusion, une journée des plus inspirantes! ■

UN NOUVEAU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT POUR LA FÉDÉRATION

La fin d'année 2022 a été mouvementée sur la scène politique du Québec, ce qui a eu des répercussions jusque dans la composition du conseil d'administration (CA) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). En effet, les dernières élections du Québec ont entraîné un changement de chaise au poste de 1^{er} vice-président de la Fédération.

LE DÉPART DE JONATHAN LAPIERRE

En novembre dernier, les membres du conseil d'administration ainsi que son président, M. Jacques Demers, ont salué le dévouement et les connaissances du terrain de M. Jonathan Lapierre, candidat défait de la Coalition Avenir Québec (CAQ) dans la circonscription des Îles-de-la-Madeleine. Également maire des Îles-de-la-Madeleine et président de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, M. Lapierre a démissionné de ses fonctions à la suite des élections, laissant ainsi vacant le poste de 1^{er} vice-président de la FQM.

L'engagement et l'expérience de M. Lapierre ont permis à la Fédération de faire avancer plusieurs dossiers d'intérêt pour les communautés et les régions auprès du gouvernement du Québec. Le travail de ce dernier a également permis à la FQM de tirer avantage de la forte croissance de l'organisation au cours des dernières années.



Antoine Tardif, maire de Victoriaville et 1^{er} vice-président du conseil d'administration de la FQM

L'ARRIVÉE D'ANTOINE TARDIF

Lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Fédération de 2022, les membres du CA ont élu à titre de nouveau 1^{er} vice-président M. Antoine Tardif, maire de Victoriaville.

Œuvrant en politique activement depuis plus de 10 ans, M. Tardif est très engagé dans sa communauté. Il a été nommé président de la commission permanente des enjeux urbains dans laquelle il a su démontrer ses connaissances des défis du milieu municipal. Il sera sans contredit un atout supplémentaire au sein de la Fédération.

M. Tardif complète désormais le trio de la présidence de la FQM aux côtés du président et de la 2^e vice-présidente, M^{me} Audrey Boisjoly, mairesse de Saint-Félix-de-Valois.

Leur passion commune des régions ainsi que leur vision contribueront au rayonnement de l'organisation et de nos territoires.

Ravi de commenter cette élection, M. Tardif n'a pas caché sa joie : « Pour moi, cette organisation municipale de première ligne est primordiale. Je remercie mes collègues de la confiance qu'ils me témoignent. Je crois sincèrement que la force du CA de la FQM réside dans la complémentarité de ses membres et je leur assure mon engagement sincère au bénéfice de toutes les régions du Québec, et ce, tout au long de mon mandat ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le conseil d'administration de la FQM est composé de 47 administrateurs et administratrices. Il s'assure que chaque région soit entendue et il détermine les grandes orientations de l'organisation. En plus d'élus provenant de toutes les régions, on note en ses rangs un représentant des municipalités bilingues, un représentant des municipalités de 5 000 à 10 000 habitants, un représentant des municipalités de plus de 10 000 habitants, un représentant des municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal et un de la Communauté métropolitaine de Québec, un représentant du conseil d'administration de FQM Services, coopérative de solidarité, ainsi que deux administrateurs élus par les Municipalités assurées par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

Pour sa part, le comité exécutif rassemble neuf membres du conseil d'administration. Ce comité est responsable de toutes les questions administratives de la Fédération. Il oriente les actions de la direction générale et de la permanence, développe des stratégies d'influence auprès des instances politiques, recommande au conseil d'administration des prises de positions politiques et prend les décisions et les orientations que peuvent commander les situations urgentes. ■



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Notre nouveau SITE WEB est maintenant EN LIGNE!

En 2022, nous avons amorcé un grand projet de refonte de notre site Web afin d'en faire un outil simple d'utilisation et à la fine pointe de la technologie.

C'est avec enthousiasme que nous vous le dévoilons. Il a été pensé pour vous dans un but précis : trouver facilement et en quelques clics la réponse à vos besoins immédiats.

Ses principaux avantages sont :

- Interface et mise en page repensées pour améliorer votre expérience en ligne
- Navigation et recherche simplifiées
- Programmations détaillées de nos événements
- Nouveau blogue
- Ajout d'une section « Enjeux » ciblant les dossiers d'intérêt politique pour les municipalités
- La FQM, l'informatique municipale et l'approvisionnement municipal (SAM) maintenant au même endroit



fqm.ca



LES DONNÉES ET L'INFORMATION

LA 3^e COMPÉTENCE CLÉ DE LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

Certaines municipalités hésitent malheureusement encore à entreprendre une démarche de gestion des actifs parce qu'elles ne savent pas comment s'y prendre ou parce qu'elles croient ne pas avoir les ressources humaines ou financières nécessaires. Dans une série de cinq textes, nous expliquons chacune des cinq compétences clés à maîtriser pour implanter une saine gestion des actifs au sein d'une municipalité. Dans cette édition, nous traitons de la troisième compétence : les données et l'information.

Grâce à cette compétence, une municipalité pourra améliorer ses pratiques en matière de gestion des données et ainsi disposer de toute l'information sur les actifs au moment opportun. Elle sera en mesure de recueillir et d'utiliser les données sur les actifs, le rendement et l'information financière, ce qui favorisera une meilleure planification et une prise de décision plus efficace en matière de gestion des actifs municipaux.

COMMENT DÉVELOPPER CETTE COMPÉTENCE?

Brosser un portrait des infrastructures de la municipalité permet de connaître ce que l'on possède, leur état et leur rendement, mais aussi de constituer un registre de connaissances. Les données recueillies doivent être fiables et aussi complètes que possible afin d'avoir une meilleure compréhension des actifs; un portrait qui deviendra un précieux outil d'aide à la prise de décision.

Constituer un inventaire représente la première étape pour développer cette compétence. L'inventaire devrait contenir le nombre approximatif d'actifs dans la plupart des groupes d'actifs essentiels comme le réseau routier, le système d'aqueduc et d'égout, les bâtiments, ainsi que les caractéristiques physiques, la localisation et l'âge des infrastructures.

Recensez tous les endroits où vous stockez des données sur vos actifs, qu'il s'agisse de documents papier, dont des plans ou des dessins, ou de fichiers numériques. N'hésitez pas à aussi recueillir des données empiriques. C'est parfois en parlant à des employés municipaux ou à des citoyens que des informations importantes sont transmises. L'évaluation de l'état physique et fonctionnel des actifs constitue l'étape suivante de l'établissement du portrait des infrastructures après l'inventaire.

Pour recueillir des données sur le rendement des actifs ou des services, il est proposé d'examiner les registres d'entretien afin de relever les caractéristiques de rendement, telles que des bris répétés des conduites maîtresses, les aires à basse pression, les refoulements et la recrudescence du nombre de pannes des pompes. Passer en revue les sondages sur la satisfaction des clients et les registres de plaintes est une autre méthode efficace pour identifier les problèmes courants liés au rendement des services.

Les employés municipaux et les membres du conseil municipal qui interagissent régulièrement avec le public peuvent aussi détenir de l'information sur les plaintes courantes ou fournir une rétroaction quant au rendement d'un service.

La collecte de l'information financière est tout aussi stratégique que celle ayant trait aux données sur les actifs et les rendements. Il est important de connaître le coût historique et l'âge de tous les principaux actifs. Ces informations serviront à déterminer leur dépréciation et leur valeur comptable nette.

OÙ REGROUPER LES DONNÉES?

Pour colliger les données, les outils technologiques peuvent être incontournables selon le nombre d'actifs, mais de bons processus doivent d'abord être mis en place au sein de l'organisation avant d'investir dans un nouveau logiciel dispendieux. Avant d'investir dans un tel outil, il serait avisé de définir en premier lieu vos besoins, d'examiner les données que vous possédez et celles que vous devez recueillir et surveiller.

Pour les petites et moyennes municipalités, un fichier Excel peut être un très bon départ comme outil pour la collecte de données. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) offre un [guide](#)¹ pour accompagner les municipalités avant de faire l'achat d'un logiciel. De son côté, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) a développé trois outils pour la collecte des données et des informations sur les [bâtiments](#)², les [routes](#)³ et le [matériel roulant](#)⁴.

Il ne faut pas oublier que la gestion des actifs est une démarche en plusieurs étapes; rien ne sert de tout vouloir faire en commençant. Il s'agit d'un processus évolutif appelé à perdurer. Ne repoussez pas d'autres volets de la gestion des actifs parce que vous devez recueillir plus de données. Au fil des ans, les données sur les actifs deviendront inévitablement de plus en plus complètes et précises. Elles vous aideront à atteindre le but ultime de la gestion des actifs, à savoir quelles sont vos priorités en matière d'actifs et prendre des décisions financières en fonction de celles-ci.

Une précieuse recommandation est de ne pas se laisser emporter dans un tourbillon de données. Il suffit de recueillir celles dont vous avez besoin. Pour déterminer ce besoin, analysez les décisions que vous devez prendre, puis cernez les données et le degré de précision requis pour appuyer chaque décision.

L'EXPÉRIENCE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Dans le sud-ouest de la région des Laurentides, les 9 municipalités de la MRC d'Argenteuil se sont regroupées afin de dresser l'inventaire et l'état de leurs actifs. L'expérience a débuté en 2018 grâce à une aide financière de la FCM.

Pour commencer, l'équipe de la MRC a dressé un carnet de santé des bâtiments présents sur le territoire. « Nous avons fait des efforts pour aller chercher de l'information que nous n'avions pas, explique le directeur du service de génie et des cours d'eau à la MRC d'Argenteuil, Benoit Aubin. Nous connaissons la location des bâtiments, mais nous sommes allés chercher les données sur l'état de chacune des infrastructures et de ses composantes. »

La même démarche a été entreprise pour les ponceaux. « Nous avons fait un inventaire complet, à savoir la localisation, l'état et toutes les données importantes et utiles que nous avons structurées. C'est l'aide financière que nous avons eue qui a



Benoit Aubin, directeur du service de génie et des cours d'eau à la MRC d'Argenteuil

été le véritable déclencheur de la démarche et qui nous a permis d'aller recueillir l'information et de la structurer. »

L'intérêt de procéder à un inventaire des ponceaux était double pour la MRC. En plus de connaître l'état des infrastructures, la démarche a permis d'élaborer un plan d'action pour améliorer la gestion des cours d'eau et éviter des problèmes.

Un précieux outil de gestion

Une fois les données recueillies, le défi consiste à structurer l'information. La MRC a opté pour une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO). « Ça nous permet d'avoir dans un seul logiciel informatique la majorité des informations sur chaque ouvrage, son état et les actions à apporter dans le futur, comme les travaux d'entretien préventifs, les travaux palliatifs, s'il s'agit de maintenir un ouvrage en fin de vie, la reconstruction ou la réparation. »

Des tableaux de bord et des aides graphiques ont ensuite été ajoutés pour présenter l'information importante en un clin d'œil. « Les données sont structurées de manière à indiquer l'état des ponceaux, le nombre de structures en mauvais état, en pourcentage, la valeur de nos infrastructures, la valeur de remplacement, l'âge moyen, etc. Ce sont de précieux outils d'aide à la gestion et à la décision. »

Depuis octobre 2022, la phase 2 du projet de gestion des actifs est en marche grâce à une nouvelle aide financière de la FCM. L'objectif

est maintenant d'aller chercher l'ensemble des données sur les actifs essentiels. « Nous voulons continuer à bâtir notre inventaire en allant chercher de nouvelles informations auprès des municipalités sur d'autres actifs comme le matériel roulant. Nous allons continuer de structurer les données pour qu'elles soient plus faciles à consulter afin d'être en mesure de faire de meilleurs suivis. » ■

¹ fcm.ca/fr/ressources/pgam/guide-questions-poser-avant-que-votre-municipalite-envisage-lachat-dun-logiciel-de-gestion

² ceriu.gc.ca/bibliotheque/outil-planification-long-terme-batiments

³ ceriu.gc.ca/bibliotheque/outil-planification-long-terme-routes

⁴ ceriu.gc.ca/bibliotheque/outil-planification-long-terme-equipements-du-materiel-roulant

À NE PAS MANQUER

PETITES ET MOYENNES MUNICIPALITÉS, LA FQM ORGANISE UN SÉMINAIRE SUR LA GESTION DURABLE DES ACTIFS MUNICIPAUX

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) organise, en collaboration avec la FCM, un Séminaire sur la gestion durable des actifs municipaux les 29 et 30 mars 2023 à l'hôtel Double Tree de Québec.

L'événement s'adresse aux petites et moyennes municipalités qui veulent acquérir les compétences nécessaires pour implanter une démarche concertée de gestion des actifs au sein de leur organisation ou approfondir leurs connaissances de ce type de démarche.

Au cours de ce séminaire, les 5 compétences clés de la gestion des actifs seront décortiquées, analysées et commentées par des acteurs municipaux et des experts du domaine qui partageront leurs expériences et leurs connaissances.

Visitez le [site Web de la FQM](#) pour vous inscrire.







L'ÉTAT DU SYSTÈME DE SANTÉ EN RÉGION

Le système de santé et de services sociaux connaît présentement une des pires crises de son histoire. La dernière réforme du système de santé et des services sociaux, caractérisée par une forte centralisation des services, s'est faite au détriment de la prestation aux communautés des régions. L'accès aux services de santé et sociaux est inégal au Québec, les gens des régions n'ayant pas droit aux mêmes services que ceux habitant les grands centres. La pandémie de COVID-19 a d'ailleurs démontré qu'un des principaux problèmes du système de santé découlait de cette centralisation et de l'absence de décideurs dans les établissements desservant des territoires plus éloignés.

Ces réformes, mises en place supposément pour améliorer l'efficacité du système, ont fait que le Québec se retrouve aujourd'hui avec un des systèmes de santé et de services sociaux les plus centralisés du monde. De nombreux services de proximité sont fermés de façon sporadique ou ont simplement disparu, forçant les résidents des territoires à voyager à des centaines de kilomètres pour obtenir des services qui devraient, en théorie, être accessibles à tous les Québécois et Québécoises.

Afin d'offrir les services nécessaires aux habitants des régions, le système de santé et de services sociaux québécois doit être complètement transformé.

DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS

Les dernières structures décisionnelles locales et régionales ont été démantelées en 2015. Les décisions sont depuis prises exclusivement dans les grands centres, sans qu'aucun dirigeant ne soit présent sur le territoire pour faciliter la mise en place des services et adapter les décisions aux besoins locaux et régionaux. Dans le contexte actuel, c'est donc le ministère qui à la fois établit les objectifs, détermine les façons de procéder et

Les gestionnaires locaux du réseau connaissent les enjeux et peuvent beaucoup plus facilement et efficacement trouver les meilleures façons de répondre aux besoins exprimés dans leur région. Ils doivent avoir de véritables pouvoirs et la marge de manoeuvre nécessaires pour assurer des services de façon adéquate aux communautés vivant sur leurs territoires.



gère l'ensemble des services et du personnel du réseau. Cette façon de faire ne tient pas compte de la pluralité des réalités régionales du Québec et était vouée à l'échec dès son introduction. La seule solution possible est maintenant une décentralisation radicale des pouvoirs en matière de santé.

Les gestionnaires locaux du réseau connaissent les enjeux et peuvent beaucoup plus facilement et efficacement trouver les meilleures façons de répondre aux besoins exprimés dans leur région. Ils doivent avoir de véritables pouvoirs et la marge de manoeuvre nécessaire pour assurer des services de façon adéquate aux communautés vivant sur leurs territoires.

La décentralisation des pouvoirs passe par la mise en place d'un poste de gestionnaire-cadre supérieur pour chaque territoire de MRC, qui serait amené à faire le lien entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS), le cas échéant, et les élus-es de la MRC. Le titulaire de ce poste devrait avoir les pouvoirs et les moyens nécessaires pour établir et mettre en œuvre un plan d'action pour la prestation des services de santé et de services sociaux en accord avec le conseil de la MRC. Ce gestionnaire-cadre serait donc imputable de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs inscrits au plan d'action élaboré en collaboration entre les experts du CISSS et les élus-es.

La centralisation des pouvoirs en matière de santé a eu un effet catastrophique sur l'ensemble du réseau, de la qualité des services à la rétention

de personnel. Un changement de paradigme est absolument essentiel pour assurer un niveau de service acceptable pour l'ensemble des citoyens du Québec, peu importe leur lieu de résidence.

REVENIR À LA BASE

Une refonte complète du système de santé et des services sociaux est certainement nécessaire afin d'assurer des services de proximité suffisants dans chaque territoire du Québec. Pour ce faire, il faut revenir à la base et repenser complètement le réseau, en s'appuyant sur la philosophie ayant mené à la création des centres locaux de services communautaires (CLSC), dont l'objectif initial était d'offrir en première ligne des services pour répondre aux besoins physiques, psychologiques et sociaux de la population du territoire qu'ils desservent, en concertation avec les élus-es et les intervenants du milieu.

Or, l'approche adoptée avec la création des CISSS et des CIUSSS, qui détermine les besoins d'accès aux services sur la base des régions administratives, est venue contrer l'esprit de proximité et de partenariat avec les élus-es. Avec cette façon de procéder, il n'est pas possible d'établir un véritable portrait de l'accès aux services de santé et aux services sociaux dans les régions. Les plans d'action sont lancés de façon unilatérale, ils visent des territoires beaucoup trop larges et ils ne prennent donc pas en considération les particularités propres aux différentes communautés occupant le territoire.

La sauvegarde du système doit passer par la fin de la mainmise des CISSS et des CIUSSS sur le réseau de la santé. L'accès aux soins et aux services doit plutôt être assuré par des entités régionales, en

fonction des territoires de MRC. La seule façon d'assurer un accès constant aux citoyens dans tous les territoires est de coordonner le déploiement et l'utilisation des ressources (incluant les médecins) en fonction des CLSC.

Il a été démontré dans de nombreux cas qu'une des façons les plus efficaces de maximiser les compétences des professionnels de la santé est de s'appuyer sur l'expérience des infirmières praticiennes spécialisées. L'utilisation efficiente de ces infirmières doit être répandue à l'ensemble des régions. De plus, il est essentiel de faciliter la collaboration entre les différents corps d'emplois dans le domaine de la santé. Cela passe entre autres par un resserrement des rênes pour les ordres professionnels, qui doivent redonner au gouvernement l'excédent de pouvoir qui leur a été cédé dans les dernières années.

Finalement, la prévention doit être priorisée à tous les niveaux en s'appuyant sur une vision

de développement social des collectivités. Un réinvestissement massif dans le réseau des groupes communautaires est nécessaire pour le déploiement des services sur le territoire. Ce sont ces organismes qui offrent aux citoyens, particulièrement aux plus vulnérables, une grande partie de leurs services de proximité. Il est de la responsabilité du gouvernement de leur assurer un financement de base décent qui ne soit pas lié à la réalisation de projets.

PLUS DE POUVOIRS AUX ÉLUS-ES RÉGIONAUX

Le système actuel répond davantage aux demandes des différents ordres professionnels des travailleurs de la santé qu'aux besoins des communautés des régions. Pour remédier à cette situation, les élus-es des MRC doivent avoir leur mot à dire dans les processus décisionnels en matière de santé et de services sociaux pour leurs territoires.

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités sont concernées par les enjeux de santé publique au même titre que Québec. Elles ne sont toutefois que très peu consultées en ce qui a trait aux actions du ministère qui affecteront directement leurs communautés.

Alors que les régions voient leur niveau de services de santé et de services sociaux diminuer année après année au profit des grands centres, le réseau québécois est à un point de rupture jamais vu. Il est grand temps pour le gouvernement de passer de la parole aux actes et de mettre en branle une refonte complète du système de santé en gardant en tête l'importance de maintenir un niveau de soins et de services égal sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, les pouvoirs doivent être décentralisés en accordant plus de pouvoirs aux CLSC et les élus-es régionaux doivent avoir une place à la table des décideurs. ■



ÉTUDE DE CAS : LES RÉGIONS VICTIMES DE BRIS DE SERVICE EN SANTÉ

Le problème ne date pas d'hier, les régions du Québec sont mal desservies en termes de santé et de services sociaux et les réformes mises en place dans la dernière décennie n'ont fait qu'amplifier une situation déjà alarmante. Dans les trois dernières années, l'offre de services en région s'est toutefois gravement détériorée, notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre et de la fatigue des professionnels de la santé qui portent le système à bout de bras depuis le début de la pandémie.

On ne compte plus le nombre de bris de services ayant eu lieu dans les dernières années, les services les plus touchés étant l'urgence et l'obstétrique.

URGENCE

Sur la Côte-Nord, l'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux des Escoumins a été fermée pendant douze heures (de 20 h à 8 h) de façon sporadique pendant une partie de l'été 2022. La population était invitée à se rendre à Forestville, située à près de 60 km, en cas d'urgence.

L'urgence du Centre multiservices de santé et de services sociaux de Témiscaming-Kipawa a également fermé ses portes à plusieurs reprises en 2022, les patients devant se rendre plutôt à l'hôpital de Ville-Marie, ou encore à North Bay, en Ontario. Si un accident survenait à l'usine de *Rayonier Advanced Materials*, située à 15 km du Centre multiservices et en activité 24 heures sur 24, la personne serait forcée de parcourir de 60 à 80 km jusqu'au service d'urgence le plus proche.

Bien que l'accès à des services d'urgence soit reconnu comme un service essentiel, et ce, peu importe la région, les départements continuent de fermer à un rythme alarmant. De plus, le problème est loin de se limiter à une ou deux régions, mais semble maintenant s'être répandu sur l'ensemble du territoire.

OBSTÉTRIQUE

À l'été 2022, le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a procédé à des ruptures de services et à de nombreuses fermetures de lits dans les cinq MRC de la région. C'était notamment le cas du service d'obstétrique de l'Hôpital de Ville-Marie, qui avait d'ailleurs été contraint de fermer pendant plus de six mois en 2021, ce qui forçait les femmes enceintes à conduire 130 km pour se rendre à l'hôpital le plus près, celui de Rouyn-Noranda.

Bien que l'accès à des services d'urgence soit reconnu comme un service essentiel, et ce, peu importe la région, les départements continuent de fermer à un rythme alarmant. De plus, le problème est loin de se limiter à une ou deux régions, mais semble maintenant s'être répandu sur l'ensemble du territoire.

Au Bas-Saint-Laurent, les patientes qui se sont présentées pour accoucher à l'hôpital de Sainte-Anne-des-Monts en décembre 2022 ont été envoyées à Matane (où cinq ruptures des services en obstétrique ont également eu lieu en 2022), situé à près de 90 km. Le service d'obstétrique de l'hôpital de Sainte-Anne-des-Monts venait alors de rouvrir après avoir été fermé depuis la mi-octobre.

En plus des risques inhérents à un accouchement normal, ces femmes sont donc obligées de prendre la route pour une, voire plusieurs heures, afin d'obtenir un lit. Le risque d'accoucher ou d'avoir des complications dans la voiture est réel, sans parler du stress supplémentaire que ce genre de situation peut causer.

Alors que le gouvernement rejette systématiquement la faute sur l'absentéisme du personnel infirmier et la pénurie de main-d'œuvre, il ne semble pas pressé de développer un plan concret pour mettre fin de façon permanente à cette situation déplorable. Les élus-es locaux et régionaux prennent de plus en plus la parole pour demander à Québec d'agir; il est grand temps de revoir les bases du système afin d'assurer des services à l'ensemble du territoire! ■

POUR UNE REFONTE COMPLÈTE DU SYSTÈME DE SANTÉ



ENTRETIEN AVEC CLAIRE BOLDUC

Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et présidente de la commission permanente du développement social et communautaire, de la culture et de la démocratie

Dans le cadre du 80^e Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'assemblée générale annuelle (AGA) a adopté une résolution présentée par la commission permanente du développement social et communautaire, de la culture et de la démocratie demandant au gouvernement de procéder à une réforme complète du système de santé afin de rendre l'offre de services disponible sur l'ensemble du territoire habité du Québec.

Pour en savoir plus, nous nous sommes entretenus avec M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et présidente de cette commission.

POURQUOI EST-CE QUE LE SYSTÈME ACTUEL NE FONCTIONNE PAS POUR LES RÉGIONS?

« Le gouvernement réfléchit seulement en termes de nombre d'habitants et non relativement au territoire habité. L'offre de services doit être pensée en fonction du fait que des gens habitent le territoire. C'est la philosophie derrière la résolution qui a été adoptée à l'AGA à la suite de la discussion qui a eu lieu dans le cadre du dernier Congrès. Les élus-es, les travailleurs et les retraités du milieu de la santé sont venus témoigner de la grande complexité d'obtenir des services en région.

On ne demande pas qu'il y ait un institut de cardiologie dans chaque territoire d'une MRC, bien sûr. Mais on doit penser les soins selon les besoins locaux. Le gouvernement a un devoir de répartir les ressources médicales en fonction des territoires à desservir. Un territoire sans médecin, ce n'est pas normal.

On a besoin d'hôpitaux oui, mais tout ce qui est fait en amont — la prévention, les soins paramédicaux, etc. — est extrêmement important aussi et devrait

être priorisé pour éviter le plus possible que les gens aient à se rendre à l'hôpital. »

CONSIDÉREZ-VOUS QUE LE GOUVERNEMENT MET TROP L'ACCENT SUR LES HÔPITAUX?

« Oui, les soins de santé et de services sociaux ne devraient pas tous se donner à l'hôpital ou en lien avec un hôpital. Ce modèle centré sur les hôpitaux est dû au trop grand contrôle qu'ont les médecins sur le système. Les autres intervenants ont perdu leur influence, leur pouvoir, au profit des médecins, et le réseau s'est affaibli. Évidemment, ce phénomène est plus évident en région parce qu'il y a moins de médecins, donc l'ensemble du système s'effondre. Il est absolument essentiel de revoir le fonctionnement du réseau de fond en comble pour utiliser l'ensemble des compétences présentes dans le réseau de façon efficace.

Le cas des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) est flagrant. En Ontario, elles sont très efficaces parce qu'on les laisse prodiguer des soins (dans la limite de leurs compétences), alors qu'au Québec, on ne les voit presque pas parce que les médecins ont la

mainmise sur les soins. C'est la même situation pour beaucoup d'autres professionnels qui n'ont pas les moyens d'exercer leur métier de façon optimale parce que les décideurs du réseau ne leur permettent pas.

Les soins de santé, ce n'est pas répondre aux besoins des médecins, c'est répondre aux besoins de la population, peu importe où elle se trouve sur le territoire. On a besoin d'eux, mais il faut faire mieux. Les ordres professionnels ont aussi un bout de chemin à faire; ils doivent laisser plus d'autonomie aux professionnels et relâcher les normes. »

VOUS AVEZ MENTIONNÉ QU'UNE DÉCENTRALISATION DU SYSTÈME EST PRIMORDIALE POUR ASSURER LES SERVICES EN RÉGION. COMMENT CELA SE TRADUIT-IL CONCRÈTEMENT SELON VOUS?

« Actuellement, les gens qui sont appelés à prendre des décisions sont à 300-400 km des territoires qu'ils administrent. C'est comme si le réseau de Québec était géré par Montréal, personne n'accepterait ça! C'est la même chose pour les régions qui doivent

« Un brassage des cartes est absolument nécessaire; *patcher* le système n'est plus une option. Plus personne ne veut garder le statu quo. » - Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue et présidente de la commission permanente du développement social et communautaire, de la culture et de la démocratie

attendre que le PDG du CIUSSS prenne des décisions pour elles alors qu'il n'est pas au courant de leur réalité.

Si un problème survient avec un médecin et que ça prend des jours, voire des semaines au gestionnaire à aller prendre état de la situation, le médecin va tout simplement partir. On perd les médecins qui acceptent d'aller travailler en région pour des histoires de bureaucratie.

Ça prend absolument une capacité d'agir et de décider localement. Les régions ont besoin de gestionnaires locaux qui ont les moyens de prendre des décisions pour les besoins de leurs

communautés et de les mettre en application selon les réalités du territoire. Ces gestionnaires doivent avoir la légitimité nécessaire ainsi que les moyens financiers, organisationnels et légaux de mener à bien les objectifs du gouvernement.»

EST-CE QUE LES MUNICIPALITÉS ET MRC DEVRAIENT AVOIR PLUS DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE SANTÉ?

« La capacité d'agir des MRC touche les infrastructures, les activités, les programmes, mais on n'embauche pas de professionnels. On peut donc avoir les meilleurs programmes d'aînés actifs, de super politiques familiales, mais notre

champ d'action sera toujours limité s'il n'y a pas de professionnels pour accompagner les gens.

Ça prend une meilleure coordination et plus de cohérence entre les niveaux de gouvernements. En ce moment, tous ont leur chasse gardée, personne ne se parle vraiment. Si on était en mesure de se coordonner de façon efficace avec les ministères, on pourrait offrir des lieux sécuritaires pour que les intervenants puissent agir efficacement en prévention et sur les problèmes ciblés.»

QU'EN EST-IL DES SOINS DE SANTÉ MENTALE?

« Comme pour la majorité des soins spécialisés, les services en santé mentale sont déficients en région. Il n'y a pas du tout de prévention. On est toujours en rattrapage parce que le gouvernement prend des décisions unilatérales sans offrir de soutien aux entités régionales et locales. On est incapable d'anticiper les enjeux et de prévoir les services nécessaires parce que l'accompagnement est déficient dès le départ. Donc les enjeux empirent et deviennent des problèmes importants, alors qu'avec un peu d'accompagnement au départ, ces enjeux-là auraient été faciles à gérer. » ■

L'ANCAI c'est...

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

UN VASTE BASSIN DE CAMIONS

Plus de 5 000 camions couvrant tout le Québec, disponibles 24/7.

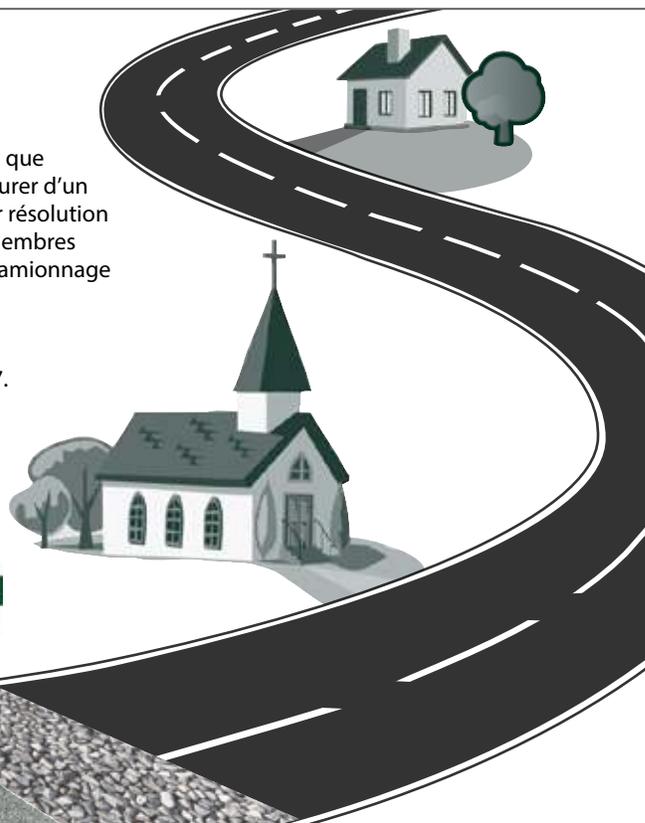
Consultez la liste des 72 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12

Information : 418-623-7923



ANCAI

mon ANCAI



L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Rendez-vous national du **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

PRÉSENTÉ PAR :



FONDS
locaux de solidarité FTQ

En partenariat avec la
Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Des panels et des conférences portant
sur le développement des régions du Québec

Choisissez vos ateliers parmi 3 parcours

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
- IMMIGRATION

25 ANS
DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



25 et 26 avril 2023
Lévis Centre des congrès

Programmation
et inscription au
fqm.ca

LE RENDEZ-VOUSFÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**SAM****UN RENDEZ-VOUS
COURONNÉ DE SUCCÈS**

Le 7 décembre dernier a eu lieu le Rendez-vous SAM 2022, lors duquel des avocats de firmes réputées se joignaient aux professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour offrir des conférences juridiques sur le thème de l'approvisionnement municipal. Rassemblant plus de 200 personnes pendant toute la durée de l'événement en ligne, le succès était encore au rendez-vous!

Offert par le Service d'approvisionnement municipal (SAM) de la FQM, le Rendez-vous SAM est un événement incontournable pour tous les acteurs du monde municipal, ayant pour objectif principal d'enrichir les connaissances des intervenants municipaux sur des sujets d'actualité touchant la gestion contractuelle, la jurisprudence et l'approvisionnement.

C'est la directrice du Service d'assistance juridique (SAJ) et de la prévention des sinistres de la FQM, par sa division du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, M^e Marie-Hélène Savard, qui a animé le Rendez-vous cette année, une façon de démontrer encore une fois l'importance de la formation pour prévenir les sinistres municipaux. En effet, que ce soit en matière de déneigement des routes ou de gestion contractuelle de l'approvisionnement municipal, le perfectionnement des intervenants est toujours bénéfique pour la municipalité.

TROIS CONFÉRENCES TAILLÉES SUR MESURE

Données par des avocats spécialisés en la matière, les trois conférences qui y étaient présentées étaient taillées sur mesure pour l'auditoire composé de directeurs généraux, greffiers, trésoriers et autres personnes intéressées par l'approvisionnement municipal. Ceux-ci ont donc eu

l'occasion de connaître les détails des nouveautés dans le domaine, et ont pu apprendre des trucs et astuces pour faciliter leur travail au quotidien et prévenir les recours en responsabilité civile contre la municipalité.

M^{es} Yves Chainé et Grace Mahoney de Bélanger Sauvé Avocats ont abordé les circonstances particulières permettant aux parties de renégocier les termes d'un contrat qui a déjà été adjugé et les modalités d'une possible renégociation, notamment en l'absence de clauses d'ajustement.

En deuxième lieu, M^e Karine Daigle, du SAJ, a traité des règles applicables dans le cadre de l'analyse de la conformité des soumissions dans un processus d'appel d'offres, spécialement en ce qui a trait aux irrégularités mineures et majeures.

Finalement, M^{es} Stéphane Reynolds et Roxanne Tremblay de Cain Lamarre ont fait un survol des récents développements en matière de contrats municipaux, tant en ce qui concerne les appels d'offres et l'octroi de contrats que les problèmes de gestion de l'exécution des contrats.

Les participants ont eu la chance de poser des questions directement aux experts formateurs et ceux-ci ont été en mesure de répondre à la majorité des cas de figure présentés, proposant

ainsi des éclaircissements et des exemples concrets d'application des lois et règlements en vigueur.

LA QUALITÉ COMME GAGE DE SUCCÈS

Les thèmes ainsi abordés étaient non seulement intéressants, mais aussi très pertinents et ancrés dans la réalité des organisations municipales. Le contexte économique actuel a un impact majeur sur l'approvisionnement, les délais étant souvent très longs et les variations de coûts étant de plus en plus importantes, en raison notamment de l'inflation, de la pénurie de main-d'œuvre et de la rareté des matières premières.

Le Rendez-vous SAM est devenu au fil des ans un événement incontournable du monde municipal grâce à la pertinence des sujets abordés, de l'expertise démontrée par les conférenciers et de la qualité des conférences elles-mêmes. Dans un souci de perfectionnement continu, la FQM rend disponibles les documents de présentation ainsi que les liens de retransmission des trois conférences sur son [site Web](https://www.fqm.ca/evenements/rendez-vous-sam/programmation-du-rendez-vous-sam/)¹. ■

¹ [fqm.ca/evenements/rendez-vous-sam/programmation-du-rendez-vous-sam/](https://www.fqm.ca/evenements/rendez-vous-sam/programmation-du-rendez-vous-sam/)

LES PARTENAIRES ET SERVICES DU SAM

Le SAM permet aux acheteurs et aux responsables des approvisionnements de toutes les municipalités et MRC du Québec de se procurer une multitude de produits et de services de qualité à un prix des plus avantageux.

Leblanc illuminations Canada est partenaire du SAM depuis 2009

La FQM a développé au cours des dernières années des partenariats avec 19 organisations de confiance pour répondre aux besoins en approvisionnement municipal de ses membres. Parmi ces partenaires, Leblanc illuminations Canada, entreprise établie à Joliette depuis 2007, est une référence incontournable pour le design, l'innovation et l'excellence dans la fabrication de décors lumineux. Sa grande force : mettre en valeur les bâtiments, les parcs, les rues, les espaces publics et les événements spéciaux de façon permanente ou le temps d'un été ou de festivités.

GLS Canada

La FQM est fière d'annoncer qu'elle a renouvelé son entente de partenariat avec GLS Canada qui effectue le transport régional de colis dans toutes les régions du Québec et de l'Ontario, et ce, à des tarifs avantageux.

Staples professionnel

Toutes les municipalités et les MRC membres de la FQM peuvent bénéficier d'un vaste éventail de produits chez Staples professionnel. Être membre Avantage affaires permet d'avoir accès à plusieurs catégories de produits, tels que : fournitures de bureau, produits d'entretien, matériel informatique, produits d'ameublement, articles promotionnels et de sécurité. De plus, vous avez accès à une liste des 625 produits les plus couramment utilisés, vous permettant d'économiser jusqu'à 85 %.

Rédaction de devis techniques pour des équipements municipaux

Depuis quelques années, le SAM offre de nouveaux services à valeur ajoutée aux municipalités. L'un d'entre eux est la rédaction de devis techniques pour des équipements municipaux, tels que les véhicules spécialisés, les génératrices et les compteurs d'eau, et également pour des services techniques comme le déneigement et l'entretien paysager. Le SAM peut aussi vous aider à déterminer le budget pour un équipement que votre municipalité prévoit acquérir dans les prochains mois. Pour plus d'information sur ce service, veuillez contacter le directeur de l'ingénierie et des infrastructures, Dominic Lachance, à dlachance@fqm.ca.

Vous désirez en apprendre plus sur le SAM et ses partenaires? Consultez les offres sur le [site Web²](#) de la FQM.

² fqm.ca/services/approvisionnement-municipal/

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain

LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 25 et p. 56)

Environnement et énergie

AQUATECH, SOCIÉTÉ DE
GESTION DE L'EAU inc. (p. 39)

Envoi de colis

- GLS CANADA (p. 25)
- PUROLATOR

Évaluation des valeurs

assurables des bâtiments
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 41)

Fournitures de bureau

STAPLES PROFESSIONNEL (p. 25)

Luminaires DEL basse température de couleur

FQM ET ÉNERGÈRE (p. 2)

Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs

ÉCLAIRAGE CYCLONE (p. 28-29)

Messagerie

POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail

FQM PRÉVENTION

Publication juridique

PFD AVOCATS

Signature électronique

EZSIGN

Technologie de signalisation

et feux de circulation
ORANGE TRAFFIC

Téléphonie mobile

BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIONS TÉLÉCOM

Voirie et Transport

- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU (encart)

SAM



Lila Beddar, directrice du service de la souscription
Fonds d'assurance des municipalités du Québec

VALEUR ASSURABLE, RÈGLE PROPORTIONNELLE ET HAUSSE DES COÛTS : ÉVITEZ LES MAUVAISES SURPRISES!

Depuis quelques années, les coûts liés à la réparation et à la reconstruction des bâtiments augmentent à vitesse grand V en raison, notamment, du marché de la construction, de la pénurie de main-d'œuvre et des difficultés d'approvisionnement. Les experts du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds), seul fonds d'assurance de dommages propriété du monde municipal québécois, remarquent que l'augmentation des coûts provoque malheureusement des situations de sous-assurance.

En effet, ne pas estimer adéquatement la valeur de leurs bâtiments peut entraîner des conséquences très coûteuses pour les organisations municipales en raison de la règle proportionnelle. C'est pourquoi le Fonds encourage fortement ses Municipalités assurées à procéder de façon régulière à une évaluation de la valeur assurable de leurs bâtiments afin d'avoir les couvertures nécessaires pour couvrir les frais de réparation ou de reconstruction en cas de sinistre.

QU'EST-CE QUE LA VALEUR ASSURABLE?

La valeur assurable des bâtiments fait référence au montant d'argent pour lequel un bâtiment est assuré par une compagnie d'assurance. Cette valeur est généralement basée sur le coût de remplacement du bâtiment, qui tient compte du coût des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires pour reconstruire la structure en cas de dommages ou de destruction. D'autres facteurs peuvent être pris en compte lors de la détermination de la valeur d'assurance d'un bâtiment; entre autres, son âge et son état, le type de construction et toutes les fonctionnalités ou améliorations supplémentaires qui ont été apportées au fil des ans.

Plusieurs facteurs influencent la valeur d'un bâtiment et le coût de sa réparation ou de sa reconstruction :

- Le type de construction;
- Les dimensions et le nombre d'étages;
- Le type de matériaux utilisés;
- L'âge et l'état;
- L'historique d'entretien;
- La situation géographique.
- Les codes et réglementations applicables (la *Loi sur les biens culturels*, par exemple).

Ainsi, bien que d'autres méthodes permettent d'évaluer la valeur d'un immeuble, notamment la valeur marchande, et l'évaluation municipale, celles-ci ne sont pas adaptées à l'évaluation de la valeur assurable et pourraient mener à une situation de sous-assurance.

De plus, il est important d'avoir un portrait complet non seulement du bâtiment lui-même, mais aussi de :

- Son affectation (s'il accueille le public, comme un centre communautaire, par exemple);
- Son contenu (par exemple, une caserne de pompiers contient des équipements et des véhicules de grande valeur);
- Ses différents systèmes (électricité, chauffage, climatisation, etc.);
- Ses moyens de protection (alarme incendie, capteurs d'eau, etc.);

QU'EST-CE QUE LA RÈGLE PROPORTIONNELLE?

La règle proportionnelle est un principe prévu au *Code civil du Québec*, à l'article 2493, selon lequel un bâtiment doit être assuré pour un certain pourcentage de son coût de remplacement, généralement de 80 à 90 %. Il trouve écho dans les contrats d'assurance des biens généralement utilisés au Québec par l'introduction d'une clause dite de coassurance qui permet de garantir qu'en cas de perte, le bâtiment pourra être reconstruit sans aucun déficit financier. Il s'agit

donc simplement d'une méthode permettant de déterminer le montant adéquat de la couverture d'assurance par rapport au coût de remplacement.

En conséquence, si le montant d'assurance qu'elle détient est inférieur au montant d'assurance minimum requis, une municipalité devra assumer une partie des coûts de tout sinistre en biens. En effet, l'indemnité ne dépassera jamais le montant maximal de l'assurance.

Ces coûts peuvent grimper très rapidement dans un contexte de hausse des prix des services et des matériaux. Il est donc très important de procéder à une évaluation rigoureuse des bâtiments municipaux de façon périodique et, pour ce faire, il est préférable d'être accompagné d'experts dans le domaine.

COMMENT ÉTABLIR LA JUSTE VALEUR DES BÂTIMENTS?

Le courtier d'assurance est le meilleur allié pour soutenir les municipalités dans l'évaluation régulière de la valeur de leurs propriétés. Il est

toutefois recommandé d'utiliser les services d'un évaluateur professionnel certifié afin d'estimer la valeur de reconstruction des bâtiments municipaux. Cet exercice devrait être répété de façon régulière afin de s'assurer que l'évaluation soit toujours pertinente.

Afin de soutenir les Municipalités assurées par le Fonds dans cet effort, FQM Assurances a mandaté la firme SPE Valeur Assurable pour offrir, à tarifs préférentiels, un service d'évaluation des valeurs assurables de leurs bâtiments. Leur équipe d'évaluateurs spécialisés s'occupe de déterminer la valeur à neuf des bâtiments et équipements municipaux, grâce à une évaluation de la valeur assurable certifiée.

Pour en savoir plus sur ce service et pour demander une estimation, il suffit de remplir une demande [d'information en ligne](#)¹.

En résumé, la hausse actuelle des coûts liés à la réparation et à la reconstruction des bâtiments requiert une vigilance accrue quant aux montants

d'assurance souscrits. En obtenant une évaluation adéquate de la valeur assurable de vos bâtiments municipaux, vous serez en mesure de déterminer précisément vos besoins d'assurance et vous éviterez ainsi les très mauvaises surprises qui pourraient survenir en cas de sinistre.

Pour obtenir plus d'information à propos de la valeur assurable ou pour vous guider dans le processus d'évaluation de vos bâtiments, communiquez avec l'équipe de souscription du Fonds à fonds@fqm.ca ou visitez le site Web à fondsfqm.ca. ■

¹ fqm.ca/services/approvisionnement-municipal/partenaires-sam/spe-valeur-assurable/



L'UNIQUE CONTRAT D'ASSURANCE

**PLUS DE 99 %
DE NOS MEMBRES
RENOUVELLENT
AVEC NOUS!**

OFFRANT AUX ORGANISATIONS MUNICIPALES
TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES ET BIEN PLUS...

- ▶ Cyberrisques
- ▶ Chantiers
- ▶ Détournement
- ▶ Drones
- ▶ Frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire
- ▶ Inondations
- ▶ Refoulement des égouts
- ▶ Tremblements de terre et mouvements de sol
- ▶ Et plus encore!

INFORMEZ-VOUS!

fondsfqm.ca 

1 866 662-0661

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

PARTENAIRE D'AFFAIRES

ÉCLAIRAGE CYCLONE : VOTRE CONSEILLER EXPERT EN ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR



Depuis près de 25 ans, Éclairage Cyclone conçoit et fabrique des solutions d'éclairage ici, au Québec. Parfaitement en adéquation avec les besoins des municipalités et villes québécoises, ses appareils d'éclairage sont innovants, esthétiques et sécuritaires. Depuis quelques années, Éclairage Cyclone fait partie du groupe *Acuity Brand*, au sein duquel elle bénéficie de la force d'une grande entreprise tout en conservant sa façon unique de faire briller vos projets.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEILS

L'équipe d'Éclairage Cyclone travaille en partenariat avec les municipalités et villes du Québec. L'objectif : installer un éclairage extérieur qui sera en parfaite adéquation avec leurs besoins tout en respectant leurs contraintes.

« Nous aidons les municipalités et villes à faire un choix judicieux en partageant avec eux l'expérience que nous avons acquise au fil des ans. Au-delà des normes, il y a des variables à prendre en considération que seule l'expérience nous apprend, comme le meilleur type de poteau à installer dans un parc pour limiter les bris par vandalisme », explique Éric Ladouceur, responsable des ventes.

Lorsque vous choisissez de faire affaire avec Éclairage Cyclone, vous êtes assuré de parler directement avec le manufacturier, en français. Avec son bureau à Terrebonne et ses agents dans les régions de Québec et Gatineau, la proximité du service est indéniable.

Grâce à son équipe multidisciplinaire dont les membres comptent plusieurs années d'expérience dans le domaine, l'entreprise peut se targuer de bien connaître et comprendre les besoins des villes du Québec ainsi que les enjeux de climat et le cadre imposé par les normes. Ceci vous assure d'un projet d'éclairage qui vous apportera satisfaction pendant de nombreuses années.

Chez Éclairage Cyclone, il y a des solutions pour chacune des situations. Et pas seulement lors de la conception d'un nouveau projet d'éclairage! Travaillant auprès des municipalités et villes depuis de nombreuses années, l'entreprise connaît bien leurs installations, qu'elles soient récentes ou qu'elles datent déjà de quelques dizaines d'années. L'équipe est ainsi une référence pour l'entretien d'ensembles d'éclairage existants et pour les nouvelles installations.



Revitalisation d'une zone touristique névralgique de Saint-Jovite : création d'un espace public aménagé en plein cœur du centre-ville. Région : Laurentides. Produit : luminaires Hudson.



CONCEPTION ET FABRICATION

Grâce à un département de design créatif, toute la conception des produits d'éclairage se fait à l'interne. Les designers sont formés localement et développent leur expertise au sein même de la compagnie en concevant des projets que réalise Éclairage Cyclone. L'équipe de designers est donc bien au fait des dernières tendances en matière d'éclairage extérieur, qui sont prisées au Québec. De plus, ils possèdent une connaissance approfondie des besoins des villes québécoises. Ceci fait en sorte que les luminaires qui seront installés dans votre municipalité seront esthétiques et s'intégreront harmonieusement au paysage urbain. Innovation des formes, respect des proportions, suivi des récentes tendances, respect des éléments d'éclairage existants : tout cela est pris en compte par l'équipe de designers.

Plus que beaux, les luminaires d'Éclairage Cyclone sont conçus selon une philosophie qui accorde une grande importance à la qualité, au rendement photométrique et à la durabilité. L'équipe d'ingénierie est constamment à l'affût des plus récentes normes et innovations afin de concevoir des produits d'éclairage performants. L'entreprise innovante propose ainsi aux villes des solutions d'éclairage de pointe qui procurent un sentiment de sécurité chez les citoyens grâce à un éclairage adéquat des lieux publics.

Tous les luminaires doivent être soumis aux tests de certifications CSA, UL et DLC, qui sont validés par des firmes externes. Des tests photométriques ayant pour but de certifier les performances en matière d'optimisation de l'éclairage sont aussi effectués. De plus, les luminaires Cyclone subissent un test RFI garantissant la protection contre le brouillage des ondes radio des services d'urgence.

Les appareils d'éclairage et poteaux fabriqués chez Éclairage Cyclone font également l'objet de tests de vibration et d'étanchéité IP66 afin d'assurer une résistance tout autant aux intempéries qu'aux possibles actions de vandalisme.

UN INVESTISSEMENT DURABLE

Les appareils d'Éclairage Cyclone représentent un investissement durable pour les municipalités et villes du Québec. Des matériaux utilisés jusqu'au fini de la peinture qui sera appliquée sur vos luminaires, tout est pris en compte pour optimiser la durée de vie de ces équipements.



Revitalisation de la berge Perron à Bois-des-Filion : un espace réaménagé en harmonie avec la nature. Région : Laurentides. Produits : bollards CBM1210C et luminaires Trika.

Ils sont conçus afin de minimiser les coûts d'entretien, en prévoyant un accès sans outils pour faciliter l'accès aux composantes pouvant nécessiter un entretien ou une réparation. Une attention particulière est également apportée aux diodes électroluminescentes (DEL) afin d'installer celles qui offriront une plus grande durabilité. En moyenne, les appareils d'éclairage installés par la compagnie peuvent avoir une durée de vie utile de 25 à 30 ans.

Éclairage Cyclone a à cœur la réussite des projets que lui soumettent les municipalités et villes. Ainsi, il y aura toujours une personne, ici, près de vous, pour vous accompagner vers les meilleures solutions d'éclairage. Que ce soit pour donner du prestige à un nouveau quartier, pour harmoniser les structures d'éclairage dans un secteur plus ancien ou pour éclairer sécuritairement un parc ou une infrastructure sportive, l'équipe d'Éclairage Cyclone relèvera le défi avec brio! ■



Sainte-Angele-de-Merici. Crédit photo : MAGICAM.



RÉFORME DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FAVEUR DES RÉGIONS

Adoptée en 1979, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) constitue la base de l'approche québécoise en matière d'aménagement du territoire. En rendant obligatoire la planification et en instituant une nouvelle instance gouvernementale régionale, la municipalité régionale de comté (MRC), la LAU a inscrit l'aménagement dans un processus plus large de démocratie municipale et de développement territorial.

Cette Loi reposait sur trois grands principes : la décentralisation des pouvoirs en aménagement, la cohérence des actions entre les différents paliers gouvernementaux et la dimension démocratique de l'aménagement. Or, ces trois principes fondamentaux ont été négligés au fil des ans, notamment en raison de l'absence d'engagement de la part des ministères et du gouvernement. Les intentions appropriées et légitimes de la LAU ont malheureusement été noyées dans de lourds processus bureaucratiques et les orientations gouvernementales sont devenues des normes à appliquer de façon unilatérale sans considération des réalités locales.



La Fédération québécoise des municipalités (FQM), à titre de porte-parole des régions, est impliquée dans ce débat et a récemment publié un document d'orientation visant à rétablir l'intégrité du processus d'aménagement conçu dans le cadre de la LAU, c'est-à-dire un système où la confiance et la concertation entre les niveaux de gouvernement sont véritables et efficaces et où les objectifs sont clairs et cohérents. La FQM souhaite voir le gouvernement redonner aux MRC les capacités d'innovation et la responsabilité politique en matière d'aménagement du territoire et rétablir un régime s'appuyant sur l'identification d'objectifs communs et la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Dans la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, rendue publique en juin 2022, le gouvernement semble être ouvert à une décentralisation

des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire. Il indique d'ailleurs que le schéma d'aménagement et de développement (SAD) devrait être le carrefour entre le gouvernement, les MRC et les municipalités locales et reconnaît que l'aménagement est essentiellement un acte politique. Or, pour que cette vision puisse se traduire de manière efficace dans le cadre législatif de l'aménagement, la FQM propose neuf recommandations.

1

RENOUVELER LES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES TOUTS LES 10 ANS

Il s'agit de la base pour assurer que le processus d'aménagement demeure une priorité et que les mesures soient adaptées aux défis du moment. Cette période est raisonnable pour concevoir la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) et suffisamment pour les mettre en œuvre et évaluer leurs impacts sur le territoire.

2

FAVORISER LES ÉCHANGES RÉELS ENTRE LES ACTEURS

L'aménagement étant une responsabilité partagée, l'adhésion des acteurs décisionnels est une condition essentielle à sa réussite. Sans viser l'unanimité, la mobilisation du plus grand nombre doit être l'objectif premier. Les OGAT ne doivent pas devenir des normes. Le gouvernement émet ses priorités et ses objectifs et le SAD est l'outil identifiant les façons de les adapter à la réalité territoriale et les moyens pour les atteindre. Pour cela, le processus d'adoption des OGAT doit impliquer tous les acteurs politiques afin de s'assurer que les échanges soient cohérents, tant au niveau du contenu que de la forme. Sans cette étape essentielle de mobilisation et d'adhésion des acteurs, toute réforme au processus d'aménagement sera vouée à l'échec.

3

VALORISER LE RÔLE INTÉGRATEUR DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

Dans la Politique, le gouvernement reconnaît la nécessité d'augmenter l'efficacité des outils de planification en intégrant les enjeux actuels et en

L'aménagement étant une responsabilité partagée, l'adhésion des acteurs décisionnels est une condition essentielle à sa réussite. Sans viser l'unanimité, la mobilisation du plus grand nombre doit être l'objectif premier.

respectant mieux les particularités régionales, ce qui aura pour effet de diminuer les délais de mise à jour des outils ainsi que d'accroître leur efficacité. Cela passe notamment par la valorisation du rôle intégrateur du SAD, qui constitue le carrefour entre le gouvernement, les MRC et les municipalités locales. Dans cette perspective, le SAD intégrerait donc l'ensemble des planifications sectorielles au sein d'un seul document de planification, assurant ainsi une plus grande cohérence, une meilleure lisibilité et une transparence accrue.

4

FAIRE CONFIANCE AUX MRC ET AUX ÉLUS-ES LOCAUX

L'absence de véritables OGAT a donné le champ libre aux ministères pour élaborer en silo les directives en matière d'aménagement, rendant le processus de révision du SAD extrêmement fastidieux. Il est nécessaire de limiter le rôle du gouvernement du Québec et de ses ministères à l'identification d'orientations générales et d'objectifs à atteindre et de laisser aux MRC le pouvoir de décider des façons de faire appropriées pour leur territoire. Cette décentralisation doit s'appuyer sur une confiance envers les élus-es locaux. L'implication de ceux-ci dans le processus d'aménagement permettra sans doute de mettre en place des mesures qui contribueront à atteindre, voire à dépasser les attentes exprimées dans les OGAT.

Il est nécessaire de limiter le rôle du gouvernement du Québec et de ses ministères à l'identification d'orientations générales et d'objectifs à atteindre et de laisser aux MRC le pouvoir de décider des façons de faire appropriées pour leur territoire.

5

REMETTRE EN PLACE LE COMITÉ MINISTÉRIEL PERMANENT DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le gouvernement doit mettre en place un processus interne pour assurer la cohérence des actions de ses ministères. Cela pourrait être facilité par la remise en place du comité ministériel permanent de l'aménagement du territoire où tous les projets de loi et de règlement ainsi que les politiques ayant un impact sur le territoire devraient être étudiés. Ce sont les ministres qui peuvent faire les arbitrages nécessaires pour assurer la cohésion des interventions de l'État et il est essentiel de réintroduire ce lieu de concertation dans le processus décisionnel du gouvernement.

6

INSTAURER UNE DYNAMIQUE D'ÉCHANGES DANS LE PROCESSUS D'ADOPTION D'UN SCHÉMA

Il est fondamental que l'approbation du SAD soit le résultat d'un échange politique direct entre les élus-es des différents niveaux de gouvernement, permettant aux parties de communiquer et de concilier leurs visions et leurs objectifs. Avant toute approbation, il devrait être obligatoire qu'une rencontre entre le préfet et le comité ministériel permanent de l'aménagement du territoire ait lieu afin d'échanger sur les propositions majeures de modification à un schéma.



La Tuque. Crédit photo : Jessy Brown.

7

RESPECTER LES PARTICULARITÉS LOCALES

La différence et la complexité des enjeux liés au territoire auxquels sont confrontées les autorités locales exigent une grande souplesse qui va à l'encontre d'une application uniforme des règles et des directives gouvernementales en matière d'aménagement. C'est pourquoi une approche sur mesure, apte à répondre aux particularités territoriales, est souhaitable. Le schéma d'aménagement doit être l'outil privilégié pour éviter la gestion unilatérale. Il doit être considéré comme un véritable outil de décentralisation.

8

RESPECTER LES PARTICULARITÉS LOCALES DANS LES TERRITOIRES DE COMMUNAUTÉS MÉTROPOLITAINES

Au cours des dernières années, il semble y avoir eu une volonté des instances des communautés métropolitaines à introduire des approches réglementaires uniformes, ayant pour conséquence de banaliser les particularités

spécifiques des territoires de ces communautés. Pour pallier cette tendance, une révision de la composition des conseils des communautés métropolitaines permettant que tous les préfets concernés aient un siège serait opportune. Les communautés métropolitaines sont actuellement contrôlées par les grandes villes, et l'absence des préfets, responsables politiques du processus d'aménagement des communautés territoriales, est une erreur qui doit être corrigée.

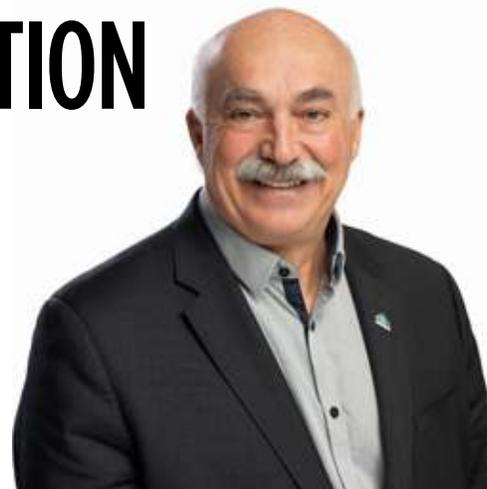
9

ÉTABLIR LE SAD COMME VECTEUR DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Par leur connaissance pointue des enjeux liés à leur territoire, les MRC et les municipalités locales sont en mesure d'assurer l'acceptation sociale pour les projets et le développement durable. De plus, une plus grande participation citoyenne ne peut que légitimer encore davantage les choix d'aménagement et de développement qui s'inscrivent dans le schéma, en arrimant les préoccupations des communautés à la gestion et au développement durable de leur territoire. ■

Il est fondamental que l'approbation du SAD soit le résultat d'un échange politique direct entre les élus-es des différents niveaux de gouvernement, permettant aux parties de communiquer et de concilier leurs visions et leurs objectifs.

POUR LA DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Réal Turgeon, maire de Saint-Isidore, en Beauce, et président de la commission permanente du territoire

ENTRETIEN AVEC RÉAL TURGEON

L'année 2023 s'annonce charnière en termes d'aménagement du territoire avec la mise en œuvre de la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#)¹. Consciente de la nécessité et de l'urgence de réformer la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) milite auprès du gouvernement afin de faire valoir certains principes fondamentaux. Elle a d'ailleurs publié en décembre 2022 un [document d'orientation](#)² citant ses recommandations pour une réforme en aménagement du territoire.

Afin d'avoir un portrait des principaux enjeux qui occupent la commission permanente du territoire, nous nous sommes entretenus avec son président, le maire de Saint-Isidore, Réal Turgeon.

La FQM a réussi à insérer certains éléments dans la nouvelle Politique, notamment la reconnaissance de l'aménagement du territoire en tant qu'acte politique. Pourquoi l'intégration de ce principe est-elle si importante?

« C'est extrêmement important. Nous nous sommes toujours positionnés dans ce dossier en rappelant que l'aménagement est un acte politique dont la responsabilité incombe aux élus-es. Ainsi, les MRC et les municipalités locales peuvent être reconnues comme des gouvernements de proximité, ce qui permet une prise de décision concertée qui prend en considération les réalités spécifiques.

La meilleure solution pour éviter que les décisions soient prises de façon unilatérale par les ministères est de reconnaître par la Loi le schéma d'aménagement comme acte politique. »

Vous avez également demandé la valorisation du rôle intégrateur du schéma d'aménagement. Est-ce que cela pourrait faciliter le travail des MRC dans le développement de leurs territoires?

« Le schéma d'aménagement est le meilleur outil pour concilier les orientations du gouvernement et la vision développée par les MRC, tout en prenant en compte les réalités locales et régionales.

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* n'a pas eu de refonte majeure depuis 40 ans! Au fil des ans, le processus s'est alourdi, les orientations gouvernementales sont devenues des séries d'obligations déconnectées de la réalité. L'approbation d'une modification au schéma peut prendre plusieurs mois et pendant ce temps les projets sont retardés. Dans un contexte de développement économique, on est de moins en moins efficaces.

La mise en œuvre des orientations gouvernementales doit être la responsabilité des gouvernements de proximité qui eux seuls maîtrisent les enjeux spécifiques à leur territoire. »

Comment envisagez-vous la concrétisation de ces principes à court et moyen termes?

« Le document d'orientation présente nos demandes de façon très rigoureuse. Les acteurs locaux et régionaux doivent en prendre connaissance et rappeler aux élus-es provinciaux les attentes du monde municipal. Ça fait longtemps qu'on se bat pour donner plus de pouvoir aux municipalités en matière d'aménagement. Le premier ministre a exprimé une volonté d'aller en ce sens et les ministres semblent à l'écoute de nos demandes; on demeure donc optimistes. » ■

¹ cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/partage/mamh-mcc/PNAAT/BRO_PNAAT_fr.pdf?1666190312

² fqm.ca/wp-content/uploads/2022/12/do_aménagement_dec2022_web_pages.pdf

ÉTUDE DE CAS : LES MRC FACE AUX DÉFIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

En tant que gouvernements de proximité, les municipalités locales et les MRC du Québec ont d'importantes responsabilités en matière d'adaptation et de lutte aux changements climatiques, lesquels sont à l'origine de nombreux défis auxquels elles doivent faire face. Les scientifiques s'entendent pour dire que les effets des changements climatiques seront de plus en plus courants dans les années à venir; sécheresse, verglas, grandes marées et pluies diluviennes ne seront plus des événements exceptionnels.

Malgré tout, les administrations locales et régionales se retrouvent souvent les mains liées devant de nombreux dossiers en raison de la lourdeur bureaucratique imposée par le gouvernement. Les municipalités disposent en théorie d'une des compétences fondamentales en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, mais la réalité est toute autre. Nous analysons ci-dessous deux cas de MRC qui ont dû faire preuve d'originalité et de détermination pour affronter des situations affectant sérieusement leurs communautés.

MRC BROME-MISSISQUOI : AU PAIN SEC ET À L'EAU

Depuis quelques années, certaines municipalités de la MRC Brome-Missisquoi font face à des pénuries d'eau de plus en plus fréquentes en raison des

changements climatiques, de l'augmentation des épisodes de chaleur extrême et du développement urbain. À l'été 2021, la sécheresse a entraîné une pénurie d'eau dans les marais, les rivières et les puits de surface. En plus de nuire considérablement à l'agriculture de la région, cela a un impact significatif sur le développement résidentiel, alors que certaines administrations locales, dont la ville de Sutton, ont dû émettre un moratoire sur les nouvelles constructions afin de ne pas aggraver une situation déjà précaire. Ce choix politique s'avère d'autant plus difficile puisque cette MRC, à l'instar de nombreuses autres au Québec, fait actuellement face à une importante crise du logement et que sa population a augmenté de 11 % entre 2016 et 2021, comparativement à 4,1 % pour l'ensemble de la province, selon les données des recensements réalisés par Statistique Canada.

À court terme, les élus-es invitent les citoyens à récupérer l'eau de pluie et à faire preuve de sobriété. Pour remédier à la situation à long terme, la MRC procède actuellement à la modernisation de sa réglementation afin de favoriser la rétention de l'eau par l'aménagement du territoire. De plus, elle travaille avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour être en mesure de trouver des solutions pour régénérer les sources d'eau.

L'urgence de la situation nécessite une grande souplesse sur le plan administratif et un processus d'adoption simplifié. Cela donnerait à la MRC les leviers nécessaires pour affronter efficacement la problématique du manque d'eau qui affecte sa population de façon très concrète.

TREMBLAY BOIS

AVOCATS

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE







Mes Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetaibi, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Simon Voyer, François Poirier, Maria Alexandra Dinu, Olivier Arseneau.

COMPÉTENCE | RESPECT | COLLABORATION

tremblaybois.ca | 418 658-9966



MRC DE LA MITIS : CONTRE VENTS ET MARÉES

Dans le Bas-Saint-Laurent, certaines municipalités de la MRC de La Mitis, notamment Sainte-Flavie et Sainte-Luce, sont frappées depuis plusieurs années par des épisodes de grandes marées, causant une augmentation marquée de l'érosion des côtes et des falaises. Cette situation, causée par les changements climatiques (augmentation des cycles gel/dégel et hausse de la température hivernale), force les administrations locales et régionales à repenser la façon d'habiter le territoire.

La MRC a donc décidé de transformer la fragilité de sa condition face à l'érosion côtière en un levier de mobilisation en plaçant l'environnement au cœur de ses décisions. Parmi les initiatives porteuses, notons le projet Résilience côtière, mis de l'avant par l'Université du Québec à Rimouski, dont l'objectif principal était de développer des outils d'adaptation aux aléas côtiers pour les municipalités de l'est du Québec. À la suite du

dévoilement des résultats du projet, la municipalité de Sainte-Flavie a entrepris le développement d'un Cadre pour la prévention de sinistres associés à l'érosion et à la submersion côtières menaçant des résidences de la municipalité.

De plus, afin d'éviter leur démolition, les municipalités ont procédé à l'acquisition et à la vente aux enchères de maisons menacées par l'érosion et jugées à risque par le ministère de la Sécurité publique. Les acquéreurs de ces résidences à risque doivent assumer les coûts pour les déménager loin du fleuve. Cette mise aux enchères permet la revalorisation de ces résidences, en plus de favoriser l'établissement à moindre coût de nouvelles familles dans la région et de préserver la vitalité de cette communauté.

Étant donné leurs juridictions et les pouvoirs qui leur sont conférés, les organisations municipales sont responsables d'offrir de nombreux services de proximité aux citoyens. Leurs efforts d'aménagement et de planification du territoire

contribuent ainsi tant à la santé, à la sécurité et au bien-être collectif qu'au développement économique de leurs communautés. Les attentes et les responsabilités sont de plus en plus nombreuses, mais elles ne sont pas accompagnées des leviers nécessaires.

Les aléas liés aux changements climatiques n'iront pas en diminuant. L'augmentation de la récurrence et de l'ampleur des événements climatiques extrêmes pose des risques supplémentaires auxquels les municipalités doivent faire face afin de maintenir la qualité de vie de leurs citoyens. C'est pourquoi il est fondamental qu'elles aient les capacités et les ressources nécessaires pour adapter leurs façons de faire afin de pouvoir agir efficacement sur les nouveaux défis qui se présentent aujourd'hui et ceux qui viendront demain. ■

NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHCAVOCATS.CA

ANDRÉ
COMEAU

JEAN
HETU

PAUL
WAYLAND

LOUIS
BÉLAND

STEVE
CADRIN

RINO
SOUCY

JEAN-FRANÇOIS
GIRARD

CAROLINE
CHARRON

ALEXANDRE
LACASSE

ANDRÉ
GIROUX

PIERRE G.
HÉBERT

SIMON
FRENETTE

SANDRA
DAUDELIN

ANTHONY
FREIJI

MATHIEU
TURCOTTE

CHRISTOPHE
BRUYNINX



PRÉSENTÉ PAR

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Congrès ADMQ • 14, 15 et 16 juin 2023

Référence en gestion municipale

Centre des congrès de Québec

Assurez-vous que votre équipe soit présente !

- Événement essentiel pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers
- Près de 30 formations offertes pour seulement 566 \$

Pour information et inscription :
admq.qc.ca/congres



M^e Matthieu Tourangeau, avocat
Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.

Chronique rédigée par

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Vous vous dites probablement qu'une telle situation n'arrive tout simplement pas ou qu'un élu-e ne peut pas agir de cette façon! Il semble² que le législateur devait prévoir le coup, ce qu'il a fait en adoptant en 2010 l'article 32 LEDMM qui se lit comme suit :

« 32. Dans le cas où la Commission impose une pénalité ou la remise ou le remboursement d'une somme d'argent ou d'un bien, la municipalité peut faire homologuer la décision de la Commission par la Cour supérieure ou la Cour du Québec, selon le montant ou la valeur en cause.

Cette décision est alors exécutoire comme un jugement de ce tribunal en matière civile. »

L'article 31 LEDMM prévoit que la pénalité doit être payée à la municipalité. La municipalité se trouve donc à être créancière de cette pénalité imposée par la CMQ. Elle a toutefois la lourde tâche de « jouer à la police » et de percevoir auprès de l'élu-e sanctionné la somme due.

En pratique, les élues procèdent généralement en conformité de la décision rendue par la CMQ. L'article 32 LEDMM vient toutefois indiquer à la municipalité comment agir si l'élu-e sanctionné fait défaut de respecter la décision.

LA PERCEPTION D'UNE PÉNALITÉ IMPOSÉE PAR LA CMQ

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*¹ (LEDMM) prévoit à titre de sanction, notamment, l'imposition d'une pénalité d'au maximum 4 000 \$. Qu'arrive-t-il si la Commission municipale du Québec (CMQ) impose une telle sanction, mais que l'élu-e ainsi sanctionné refuse ou néglige de procéder volontairement?

Étant donné que la CMQ n'est pas un tribunal judiciaire, la LEDMM prévoit que la municipalité peut s'adresser dans le cadre d'une procédure en homologation à la Cour supérieure ou la Cour du Québec, selon le montant ou la valeur en cause, en vertu des articles 526 et 527 du *Code de procédure civile*³ (CPC). L'article 527 CPC précise que l'homologation est l'approbation par un tribunal d'un acte juridique de la nature d'une décision ou d'une entente. Elle confère à l'acte homologué la force exécutoire qui se rattache à un jugement de ce tribunal.

Une fois la décision homologuée, la municipalité peut mandater un huissier pour qu'il exécute le jugement de la Cour supérieure (ou de la Cour du Québec) avec les pouvoirs qui lui sont dévolus dans le CPC (notamment la saisie des biens de l'élu-e). Une telle mécanique est également prévue au *Code des professions*⁴, mais c'est l'ordre professionnel qui peut entreprendre la procédure d'homologation d'une décision du conseil de discipline.

Le rôle du tribunal chargé d'homologuer la décision n'est que de vérifier la légalité de cet acte. Il ne peut se prononcer sur l'opportunité ou le fond de l'acte, à moins qu'une disposition particulière ne lui attribue cette compétence. Il y a donc très peu de moyens de contestation d'une telle procédure par l'élu-e sanctionné⁵.

En terminant, vous vous demandez probablement si la municipalité est obligée de prendre une telle procédure à défaut de paiement volontaire par l'élu-e sanctionné. Évidemment, entreprendre une procédure judiciaire pour percevoir, par exemple, une pénalité de 1 000 \$, risque de coûter plus cher à la municipalité en frais judiciaires et extrajudiciaires que la pénalité elle-même. À l'instar de la discrétion dont une municipalité dispose pour décider d'entreprendre toute autre procédure judiciaire pour s'assurer du respect de la réglementation ou pour percevoir des sommes impayées, nous sommes d'avis que l'utilisation du terme « peut » à l'article 32 LEDMM est révélatrice d'un pouvoir discrétionnaire accordé aux municipalités par le législateur et non d'un devoir.

Cela étant précisé, nous constatons que la CMQ est d'avis, tel qu'elle l'exprime dans deux rapports d'enquête publiés en novembre 2022 sur son site Internet, « [qu'il] est attendu, de la part d'un organisme public, que toutes les mesures nécessaires au respect de la décision d'un tribunal soient prises »⁶. Nous n'avons pas vu en jurisprudence quelles seraient les conséquences d'un refus total d'une municipalité d'entreprendre une procédure d'homologation et de percevoir les sommes dues. Choses certaines, la CMQ porte une attention particulière sur ces dossiers et nous osons croire qu'il y aura du développement sur cette question. ■

¹RLRQ, c. E-15.1.0.1.

²Saint-Léonard-de-Portneuf c. Denis Langlois, Demande en homologation de la décision CMQ-68101-001 déposée à la Cour du Québec, 200-22-093033-231.

³RLRQ, c. C-25.01.

⁴RLRQ, c. C-26.

⁵À titre d'exemple : *Ordre des infirmières et infirmiers du Québec c. Cloutier*, 2019 QCCQ 5818.

⁶Conclusions et recommandations à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Ville de Brownsburg-Chattham, 2 novembre 2022; Conclusions et recommandations à la suite d'une divulgation d'actes répréhensibles à l'égard de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, 2 novembre 2022.



GROUPE HELIOS :

EXPERT EN EXPLOITATION ET EN GESTION DES ACTIFS D'EAU



Depuis 40 ans, Groupe Helios et ses filiales apportent une expertise unique en gestion déléguée des services des eaux à une clientèle diversifiée et ce n'est pas près de s'arrêter en 2023! Nous détenons une expertise unique en gestion et en exploitation d'usines d'eau potable et d'eaux usées, ainsi qu'en administration des réseaux d'aqueducs et d'égouts. Grâce à une équipe multidisciplinaire expérimentée, nous nous faisons un devoir d'adapter nos compétences aux besoins uniques de nos clients.

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS

La pénurie de main-d'œuvre qui frappe actuellement le Québec affecte aussi le domaine de l'eau. Afin de répondre à ce défi, Groupe Helios a mis en place une structure visant à faire du recrutement international dans le milieu de l'eau. Cela se traduit par plus de 100 conférences sur l'immigration au Québec données annuellement dans près de 25 institutions scolaires à travers le monde.

En complément, nous sommes fiers de déployer Helios 360, un centre intégré de surveillance à la fine pointe de la technologie. Helios 360 rallie l'intelligence artificielle à la gestion des infrastructures et propose des solutions clés en main s'intégrant aux équipements déjà en place. À l'aide de capteurs, de sondes et d'émetteurs, les données stratégiques sont transmises à notre centre opérationnel pour y être colligées et analysées, ce qui permet de soutenir les équipes sur le terrain en plus d'assurer une veille continue des installations. Grâce à cette technologie, Groupe Helios est en mesure d'assurer que vos infrastructures en eau respectent les plus hauts standards de qualité en tout temps.

Notre devise : Recueillir-Analyser-Agir.

UNE SOURCE DE SAVOIR-FAIRE

Afin d'offrir à nos clients une expertise de qualité, nous avons mis en place Helios académie qui, comme son nom l'indique, se veut une entité dédiée à 100 % à la formation continue en matière d'ouvrages d'eau. En agissant de la sorte, Groupe Helios s'assure que ses employés soient toujours à jour en ce qui a trait à la réglementation, en plus d'assurer leur formation continue.

OPÉRER, C'EST AUSSI MAINTENIR

Les installations d'eau potable et d'eaux usées sont de plus en plus vieillissantes et le maintien des actifs accapare une grande partie des tâches. Pour cette raison,

les clients du groupe Helios bénéficient depuis plusieurs années d'un service de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO). En plus de guider nos électromécaniciens sur les tâches à effectuer, elle assure la transparence sur les travaux réalisés. Combinée à notre application de suivi de tournée Colibri, la GMAO se bonifie selon les données d'exploitation relevées quotidiennement par nos équipes d'exploitation. Nos clients peuvent donc profiter de cette passerelle unique où l'exploitation et la maintenance se rencontrent.

« Nous sommes conscients de la réalité d'aujourd'hui, notamment en ce qui a trait au vieillissement des ouvrages et aux problèmes de pénurie et de mobilité de la main-d'œuvre. Toutefois, les services offerts par le Groupe Helios ont été créés afin d'assurer le suivi de ces risques et leur contrôle. Ces nouveaux défis et les solutions que nous mettons en place nous emballent, car les forces qui permettent au Groupe d'envisager ce nouveau tremplin ont été façonnées dans les 40 dernières années. » - Simon Beauchamp, président, Groupe Helios

POUR VOS RÉSEAUX

En plus d'offrir une solution pour les usines d'eau potable et d'eaux usées, Groupe Helios offre le service de gestion qui inclut notamment la réparation des fuites d'aqueduc ainsi que les relations avec les citoyens. ■



Éric Desaulniers, directeur général du réseau de Fonds locaux de solidarité FTQ

FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ BILAN D'UNE ANNÉE BOUILLONNANTE D'ACTIVITÉS



FONDS
locaux de solidarité FTQ

En partenariat avec la
Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Ainsi, la société a offert 19 séances de formation aux conseillers, dont 14 dans le cadre de l'entente. Au total, 262 personnes provenant de 76 MRC ont participé à ces activités auxquelles se sont ajoutées 8 séances de formation destinées spécifiquement aux administrateurs, qui ont mobilisé 88 d'entre eux.

De plus, 6 webinaires ont été présentés à 364 participants ainsi qu'une capsule éducative. Ces présentations sont toujours disponibles sur la plateforme du réseau Accès entreprise Québec (AEQ). Enfin, l'équipe de Fonds locaux, comptant désormais 4 conseillers, a effectué plus de 325 interventions auprès des professionnels des MRC en matière de capital de développement.

«Pour nous, c'est plus qu'un bon coup, c'est un coup de circuit, se réjouit le directeur général des Fonds locaux de solidarité FTQ, Éric Desaulniers. C'est une année où toute l'équipe a eu la broue dans le toupet, et pour laquelle nous sommes très fiers d'avoir livré la marchandise auprès des MRC et en plus, avec une participation qui a été au rendez-vous.»

L'entente signée en 2022 prévoit que le réseau de Fonds locaux de solidarité FTQ augmentera le nombre de séances de formation destinées aux conseillers en développement économique. Jusqu'en mars 2025, la société offrira 48 séances de formation, soit 12 séances de chacune des quatre

La société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ brosse un bilan extrêmement positif de la dernière année qui lui a permis de se surpasser à la suite de l'entente signée avec le gouvernement du Québec en février 2022. Celle-ci vise à mettre en place une programmation d'activités de développement des compétences destinée aux conseillers en développement économique des MRC.

formations identifiées à l'entente. Il est aussi prévu que 20 webinaires d'une heure et six capsules complémentaires aux formations soient offerts.

UN OUTIL SUPPLÉMENTAIRE EN 2023

L'année 2023 s'annonce tout aussi prolifique pour les Fonds locaux de solidarité FTQ, qui compte augmenter le nombre de formations offertes. Grâce à un partenariat avec Ressources Entreprises et le Centre d'affaires Info entreprises, la société offrira un nouveau service de recherche d'information d'affaires pour appuyer le travail du personnel œuvrant dans les services de développement économique des MRC.

Lors de l'analyse de dossiers d'investissement, les professionnels pourront ainsi faire appel aux conseillers de l'équipe de Fonds locaux pour des recherches d'information d'affaires sur les marchés locaux, nationaux ou internationaux. Ces recherches offriront un large éventail de statistiques, de listes et de profils d'entreprises, de portraits de marché, de tendances sectorielles, d'études de marché existantes et de rapports économiques.

Ce service permettra également de bénéficier de recherches approfondies sur tous les programmes d'aide financière et technique, publics ou privés, ainsi que sur les permis et règlements d'opérations s'appliquant à un projet d'entreprise. Ce service inclut une évaluation des besoins en financement et de

l'expertise technique reliés au projet d'affaires, ainsi qu'une validation de la disponibilité des fonds auprès des bailleurs de fonds.

Les services de recherches seront personnalisés, c'est-à-dire qu'ils répondront spécifiquement aux besoins de projets précis menés par des entreprises, que ce soit de très petites entreprises ou des PME. Les experts œuvrant chez les partenaires de ce projet pourront également assister les professionnels en développement économique des MRC par de judicieux conseils sur l'information disponible ou à rechercher, quel que soit le secteur d'activité, le statut (économie libérale, économie sociale, coopérative, travail autonome) ou le stade de développement (démarrage, expansion, transfert).

«Une fois de plus, les Fonds locaux mettent la main à la pâte pour ajouter des outils de qualité aux professionnels du développement économique des MRC afin de les soutenir dans leur travail. D'ailleurs, un de nos outils bien connus, Opti-Risque, sera aussi lancé en version *Cloud* au courant de l'année!», ajoute avec fierté M. Desaulniers.

PRIX PERFORMANCE 2022 - FÉLICITATIONS À LA MRC DE LA MATAPÉDIA!

Le FLS de la MRC de La Matapédia est le grand lauréat du Prix Performance 2022 du réseau de Fonds locaux de solidarité FTQ. Les honneurs lui ont été décernés le 30 novembre dernier lors d'un 5 à 7

tenu à Québec dans le cadre de l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Le FLS de la MRC de La Matapédia s'est distingué pour le financement de 40 projets d'entreprise au cours des cinq dernières années, générant un rendement de 5,2 %. En quelques mots, l'organisme a injecté plus d'un million de dollars dans ces entreprises dont les projets d'investissement ont totalisé 27 M\$. Après investissement, 25 emplois ont été créés, faisant passer de 940 à 964 le nombre de personnes au service de ces entreprises.

Créé en 2016, le Prix Performance est remis à la MRC fiduciaire du FLS s'étant le mieux illustré au cours des cinq dernières années. Parmi tous les FLS, ceux qui se qualifient doivent respecter certains critères, dont celui de dépasser annuellement le nombre moyen de dossiers financés par l'ensemble du réseau, et ce, pendant au moins 3 années sur les 5 dernières. Par la suite, les FLS qualifiés sont classifiés selon les trois critères suivants : le nombre moyen de dossiers financés, le rendement moyen et l'utilisation des sommes disponibles provenant des Fonds locaux de solidarité FTQ.



De gauche à droite : Patrick Melchior, préfet de la MRC Brome-Missisquoi, Mathieu Lapointe, préfet de la MRC d'Avignon, Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie, Chantale Lavoie, préfète de la MRC de La Matapédia (récipiendaire du prix), Jacques Demers, président de la FQM, et Éric Desaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ.

Deux autres FLS se sont démarqués lors de la remise du Prix. Les FLS de la MRC d'Avignon et de la MRC Brome-Missisquoi étaient finalistes. Eux aussi se sont distingués par le nombre de dossiers réalisés et la rentabilité de leur fonds.

« Ces 3 MRC se sont distinguées parmi les 89 FLS, ce n'est pas rien, a déclaré M. Desaulniers lors de la cérémonie de remise du prix, en

soulignant la performance exceptionnelle de la MRC de La Matapédia. Après plusieurs années de désinvestissement, cette MRC a décidé d'effectuer une formidable relance en 2017. Bravo! Après seulement 5 ans, vous êtes dans le trio des plus performants!» ■

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
 Québec 418 227-9777
 Sans frais 1 800 227-5257

évaluation@spevaleurassurable.com
 www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant!**



RECONNU
 PAR LES
 ASSUREURS

Partout au Québec

Une offre en **CYBERSÉCURITÉ** ADAPTÉE AUX MUNICIPALITÉS

AVANTAGES

de l'offre du service d'informatique municipale de la FQM*

- Contrat de gré à gré!
- Solution clé en main avec un point de contact unique
- Solution qui répond à 99 % des besoins critiques en cybersécurité
- Structure de tarification ajustée, au mieux, à la réalité financière des organismes

SERVICES OFFERTS

- Surveillance et protection accrue 24/7
- Sécurité avancée des courriels
- Surveillance du *dark Web*
- Sensibilisation à la sécurité de l'information

fqm.ca/cybersecurite



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

VAR S

Une division de

Raymond Chabot
Grant Thornton

Québec

* Le service d'informatique municipale est exploité par FQM Services, coopérative de solidarité.

ZONER LA MALBOUFFE : QUAND LE ZONAGE SERT À PROMOUVOIR LES SAINES HABITUDES DE VIE



M^e Marc-André Beaudoin, avocat
Tremblay Bois avocats

Les municipalités jouent un rôle important en matière de santé et de qualité de vie pour leurs citoyens. Elles disposent de plusieurs moyens pour intervenir à cet égard¹. Cela étant précisé, peut-on utiliser le règlement de zonage pour promouvoir de saines habitudes de vie? Retour sur un arrêt de la Cour d'appel qui répond à cette interrogation.

Dans l'affaire *Restaurants Canada c. Ville de Montréal*² (ci-après : « l'affaire Restaurants »), la Cour d'appel était saisie de la question à savoir si un règlement de zonage peut servir à promouvoir de saines habitudes de vie et à interdire l'implantation d'établissements de restauration rapide dans certaines zones du territoire de la Ville de Montréal (ci-après : « la Ville »).

Ayant les problèmes de surpoids et d'obésité de sa population dans sa ligne de mire et voulant promouvoir des choix santé, un arrondissement de la Ville modifie son règlement de zonage, notamment afin de limiter l'implantation de nouveaux établissements de restauration rapide dans trois secteurs (entre autres pour les éloigner des écoles). Ces établissements sont définis selon trois principales caractéristiques, soit (1) avoir majoritairement des emballages, des contenants, ou assiettes jetables, (2) que les aliments soient consommés sur place et (3) qu'il n'y ait aucun service aux tables.

Des restaurateurs contestent la validité du règlement sous deux axes : d'une part, la Ville aurait détourné ses pouvoirs de zoner en utilisant l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU)³ pour réglementer l'offre alimentaire au lieu

d'encadrer l'aménagement du territoire et, d'autre part, le règlement serait illégal puisque irrationnel et imprécis, en plus de créer une distinction arbitraire entre les types d'établissements de restauration.

La Cour d'appel rejette ces arguments, confirmant ainsi la validité du règlement.

La Cour estime en premier lieu que la LAU permet de faire la distinction entre les établissements de restauration rapide et les autres établissements alimentaires en raison des différences dans les caractéristiques de leurs activités respectives. Ce type de distinction est d'ailleurs observable pour d'autres secteurs d'activités (par exemple, les bars). La Cour confirme du même souffle que les municipalités peuvent légitimement prendre en considération la promotion des saines habitudes de vie dans l'exercice de leur pouvoir de zoner.

En second lieu, selon la Cour, la distinction effectuée en l'espèce n'est ni imprécise ni irrationnelle. La Cour est d'avis qu'il était raisonnable pour la Ville de faire un lien entre les établissements de restauration rapide et une offre alimentaire susceptible de poser problème d'un point de vue de santé publique, d'autant plus que la Ville s'est appuyée sur des études dans le cadre de sa démarche. Enfin, la Cour

Chronique rédigée par

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

rappelle que les municipalités bénéficient d'une grande marge de manœuvre à ce sujet.

L'affaire Restaurants a donc confirmé qu'il est légal pour les municipalités de prendre en considération la promotion des saines habitudes de vie dans le cadre de l'exercice de leur pouvoir de zoner, en plus de rappeler la déférence dont doivent faire preuve les tribunaux face à l'exercice du pouvoir réglementaire municipal.

Il sera intéressant de voir quel héritage laissera cette affaire dans le monde municipal. La promotion des saines habitudes de vies n'étant pas un enjeu relevant exclusivement du domaine alimentaire, il ne serait pas surprenant de voir les municipalités évaluer la possibilité (et l'opportunité) d'utiliser leur pouvoir en matière de zonage pour réglementer la présence d'établissements œuvrant dans d'autres secteurs d'activités sur certaines parties de leurs territoires. ■

¹ <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3262-qualite-vie-action-municipale.pdf>.

² 2021 QCCA 1639. Demande d'autorisation à la Cour suprême refusée le 2022-03-24 (2022 CanLII 21683).

³ *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-191.



M^e Myriam Trudel, directrice du capital humain et de la formation
Fédération québécoise des municipalités

LES TROIS PETITS COCHONS ET L'IMPORTANCE DES RESSOURCES HUMAINES

L'importance pour un conseil municipal d'avoir une saine gestion des ressources humaines et des relations du travail est à la base même de la réussite de ses ambitions pour ses citoyens. Permettez-moi de l'illustrer de façon un peu fantaisiste; laissez-vous bercer par l'histoire à votre tour, à ma manière, pour une fois.

Le conte des *Trois petits cochons*, c'est le rappel du visage de notre père lorsqu'il mimait les scènes de l'histoire ou encore le souvenir de notre propre manière de la raconter à nos enfants. Quoi de mieux pour illustrer la capacité d'anticipation et le courage nécessaires pour atteindre ses buts en dépit de l'adversité (symbolisée par le souffle destructeur du loup, quel mécréant celui-là!)? Ceux qui ne se contentent que de planifier la réalisation d'une mission, en présumant que leur choix est nécessairement le bon, tel que le font les deux premiers petits cochons, s'exposent à l'échec, aux vicissitudes du quotidien et à la grogne populaire. Seules une organisation forte et une équipe dotée de bases solides peuvent affronter avec brio les aléas de l'arène politique, tout comme seule une maison robuste sait résister à toutes les intempéries. L'allégorie présentée ici nous permet de vous en convaincre.

IL ÉTAIT UNE FOIS À SAINTE-ALICE-DE-CLÉOTILDE!...

Nicole est nouvellement mairesse de la petite bourgade de Sainte-Alice-de-Cléotilde. Elle peut compter sur des pairs aguerris, Guillaume Charest et Benjamin Caron. Aux dernières élections, elle a recruté de solides alliées, Marie-Philippe Côté, Margaux de Balzac, Pauline Mardelli et Saphira Royer. Son équipe est diversifiée et prête pour sa mission d'envergure : la mise à jour des infrastructures municipales et de leur plan d'entretien.

À la suite des dernières élections, Sainte-Alice-de-Cléotilde a vu son équipe municipale décimée. Un blizzard puissant glace l'équipe : plus de direction

générale ni de chef des travaux publics. Les balles de laine et de golf appelaient haut et fort les dignes serveurs de la municipalité depuis des décennies. Qu'à cela ne tienne, l'équipe se tourne vers une alliée externe pour la soutenir dans les processus de recrutement afin de combler ces postes clés. Elle travaille d'arrache-pied avec une conseillère en recrutement du service des ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Les profils sont ciblés et les candidats sont bien sélectionnés pour leurs rôles respectifs. Johanne et Carl viennent ainsi prêter main forte avec rigueur et professionnalisme aux collègues déjà en place. La petite localité est maintenant prête à faire face aux défis colossaux qui la guettent et débute sa toute première planification stratégique. Elle couche sur papier ses rêves et ses ambitions, puis les transpose en véritables torrents d'action. L'amorce d'une ère nouvelle emballé et dynamise la population de la municipalité.

Puis, coup de théâtre! Un mistral chaud et brûlant enflamme la communauté : trois démissions vers des entreprises locales et un départ vers une grande ville laissent nos protagonistes pantois.

**« Quand tout le monde chante et pis tout le monde danse
Au gré de sa révolte et de sa démenche
Après tout le monde flanche, tout le monde rampe
Laisse à l'agonie les grands mots qui ont pu d'sens »**

- Émile Proulx-Cloutier

Tout est immobile et silencieux à Sainte-Alice-de-Cléotilde. Le conseil est sous le choc. Ne suffisait-il pas d'avoir de bons gestionnaires pour que le tour soit joué?

Après discussion avec la FQM, celle-ci suggère et procède à un exercice d'analyse organisationnelle afin de dissiper la lourde nappe de brouillard qui leur embrume l'esprit et la parole. Le tout fascine et remet le conseil sur les rails.

Ainsi, il est recommandé à la municipalité de procéder à la révision des conditions de travail et à la mise à niveau de la structure de rémunération, afin d'être compétitive tout en étant responsable de la bourse de ses citoyens, ainsi que de suivre des formations sur le bon exercice du droit de gestion. Confiante, l'équipe lance et compte! Sainte-Alice-de-Cléotilde récupère une bonne partie de ses anciens joueurs, ajoute une professionnelle aux finances et œuvre avec une ressource externe pour établir un plan d'entretien des infrastructures, et ce, afin de favoriser la synergie et l'efficacité de l'équipe municipale en tout temps! L'équipe de

professionnels de la FQM se charge de la majeure partie de cette mission de grande importance qui a l'effet d'une injection de pure vitalité sur les troupes atterrées de Sainte-Alice-de-Cléotilde. Le doux murmure du zéphyre se fait entendre.

Mais l'aiglon n'est pas loin, il menace de tout pétrifier sur son passage. Sainte-Alice-de-Cléotilde reçoit la visite de l'inspectrice Laforest, bien connue pour sa tendresse envers les villageois, mais aussi pour sa rigueur, nécessaire à l'exercice des pouvoirs municipaux. Après des jours de valse-hésitation, la main tendre et bienveillante de Sylvaine Laforest se pose sur celles de Nicole et de ses conseillers!

Elle les quitte en fredonnant ce petit air connu :

« Chante-la ta chanson La chanson de ton cœur La chanson de ta vie Chante-la ta chanson L'oiseau le fait Le vent le fait L'enfant le fait aussi Chante-la ta chanson N'aie pas peur vas-y Chacun a sa mélodie au fond de lui Chante-la ta chanson Elle est sûrement jolie Chante-le qu'elle est belle ta vie. »

- Jean Lapointe

L'équipe municipale, après moult efforts, tient le coup! Elle sait qu'en cas de besoin, elle pourra compter sur des professionnels² qui font dorénavant quasiment partie de la famille de la municipalité. Et voilà la pleine signification de « l'importance des ressources humaines ». En effet, bien que racontée dans une formule plutôt originale, cette histoire démontre un fait clair : sous-estimer l'importance d'une bonne gestion des ressources humaines combinée à des relations de travail positives ne devrait pas être relayé en second plan. ■

¹ Il s'agit ici d'une municipalité fictive, et les personnes mentionnées dans les prochains paragraphes sont aussi fictives, à moins d'indication contraire.

² Du service en ressources humaines et relations du travail de la FQM.

**L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.**

418 651-9900 · QUÉBEC | 514 845-3533 · MONTRÉAL

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans



Denis Michaud, juge administratif et vice-président,
affaires municipales
Commission municipale du Québec

Chronique rédigée par

**Commission
municipale**

Québec 

La saine gestion au bénéfice de tous

LA MÉDIATION : MODE DE RÈGLEMENT ESSENTIEL DANS LES LITIGES ENTRE MUNICIPALITÉS

Des conflits surviennent régulièrement entre les municipalités ou les organismes municipaux qui partagent des services, des infrastructures et des équipements ou qui ont des obligations en commun : ententes intermunicipales, fourniture de l'eau, tarification du service d'entraide en matière d'incendie, gestion partagée d'une voie de circulation, travaux utiles à plusieurs municipalités, etc.

C'est alors que des négociations pour régler le différend sont entreprises. Quand les pourparlers échouent, il existe une autre possibilité à l'arbitrage ou à une poursuite devant les tribunaux : la médiation.

Cette option est d'autant plus intéressante qu'elle fait partie des solutions encouragées par le législateur québécois : l'article 1 du *Code de procédure civile* prévoit que « [l]es parties doivent considérer le recours aux modes privés de prévention et de règlement de leur différend avant de s'adresser aux tribunaux ». Ces modes ont pour but d'éviter des coûts judiciaires parfois considérables et des délais qui paraissent souvent interminables pour l'obtention d'un jugement définitif.

La médiation est le mode de prévention et de règlement des litiges le plus connu. Ce moyen est mis gratuitement à la disposition des municipalités par la Commission municipale du Québec (CMQ).

Habituellement, la médiation de la CMQ n'est possible que si les municipalités y consentent; elle ne peut leur être imposée. Une exception demeure néanmoins : lorsque le différend porte sur le renouvellement d'une entente intermunicipale conclue conformément au *Code municipal du Québec* ou à la *Loi sur les cités et villes*, le ministre des Affaires municipales peut contraindre les parties à la médiation par la CMQ selon la procédure prévue dans la *Loi sur la Commission municipale*¹.

Y A-T-IL DES AVANTAGES À LA MÉDIATION?

- Il s'agit d'une procédure simple : les parties font une demande commune par résolution;
- Pour aider les parties à dénouer une impasse, la Commission peut donner son avis et faire des recommandations. Ce faisant, le médiateur de la CMQ sert de guide aux parties et agit avec impartialité;
- Les échanges sont confidentiels et ne peuvent être révélés par la suite ou être mis en preuve dans le cadre d'une procédure en arbitrage ou devant les tribunaux. D'ailleurs, une entente de confidentialité est soumise aux participants pour signature dans le but que la règle soit bien comprise. La confidentialité des échanges permet aux parties de discuter librement et de faire valoir leurs arguments et leurs propositions, et ce, sans crainte de voir l'autre partie en tirer avantage dans le cadre d'une procédure;
- La médiation de la Commission a fait ses preuves². Il s'agit d'un moyen fort efficace, la grande majorité des médiations débouchant sur une entente qui met fin au litige. Les parties sont impliquées directement dans la solution; celle-ci doit être acceptée par les parties et ne peut être imposée;

- La médiation est offerte gratuitement par la CMQ et les parties n'ont pas l'obligation d'être représentées par avocat, d'où des économies substantielles. La voie de la confrontation peut s'avérer lourde à supporter financièrement et en énergie, et rien ne garantit que la judiciarisation ne se poursuivra pas devant les instances d'appel après un premier jugement;
- Lorsque les parties ont un recours en arbitrage devant la Commission, elles ne perdent aucun droit pour présenter une demande à celle-ci du fait de la médiation, car celle-ci a pour effet de suspendre les délais pour demander l'arbitrage.

La médiation est systématiquement offerte par la CMQ lorsqu'une municipalité lui demande d'arbitrer un litige. Il arrive que les circonstances ne le permettent pas en raison de la nature du litige ou des démarches antérieures des parties pour en arriver à une solution négociée³. Mais, dans la grande majorité des cas, il est possible de procéder à une médiation. Les parties, rappelons-le, sont libres de participer à une médiation

(sauf dans le cas mentionné précédemment où le ministre peut exiger une médiation).

CONCRÈTEMENT, COMMENT SE PASSE LA MÉDIATION?

Lorsqu'elle procède à une médiation, la Commission convoque d'abord les parties à une rencontre préparatoire. Lors de cette rencontre, le médiateur explique les règles de fonctionnement qu'il entend suivre. Ces règles peuvent varier en fonction du nombre de parties impliquées et de la nature du différend. Le médiateur leur demande de produire un exposé des faits et de clarifier leur position à l'égard du problème à régler. Un calendrier des rencontres est dressé en tenant compte des disponibilités des représentants au dossier.

La *Loi sur la Commission municipale* prévoit que la médiation prend fin au bout de 30 jours, mais les parties peuvent toujours convenir de poursuivre les discussions au-delà de ce délai. En revanche, lorsque le médiateur constate que son intervention n'est pas utile ou indiquée, compte tenu des circonstances, et lorsqu'il est persuadé qu'il ne pourra arriver à rapprocher les parties pour la conclusion d'une

entente, il peut de son propre chef mettre fin à la médiation.

À la fin du processus de médiation, le médiateur produit un rapport qu'il transmet au président de la Commission avec copie de l'entente intervenue, le cas échéant. Le but du rapport n'est pas d'identifier un « coupable » en cas d'échec, mais de bonifier les interventions futures de la Commission.

Les municipalités qui ont des difficultés à régler une mésentente ont tout intérêt à demander la médiation de la Commission. En arriver à une entente sera toujours préférable à une bataille judiciaire, surtout pour préserver de bonnes relations de voisinage. ■

¹ Art. 23.1 de la *Loi sur la Commission municipale*, RLRQ, chapitre C-35.

² Six demandes de médiation ont été traitées en 2020-2021 et cinq en 2021-2022.

³ C'est notamment le cas lorsqu'une partie à une entente intermunicipale s'est adressée au ministre pour qu'il y ait conciliation en raison d'un désaccord sur son application en vertu de l'article 622 du *Code municipal du Québec* ou de l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes*. La conciliation est une procédure semblable à la médiation. À moins que les parties demandent une médiation parce qu'elles voient une nouvelle possibilité d'entente négociée, la médiation est inutile lorsque la conciliation a échoué.

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE

Possédant plus de **16 places d'affaires** réparties dans **8 régions** du Québec, Cain Lamarre a la capacité d'offrir une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux. Ce sont plus de **25 professionnels** en droit municipal et de l'environnement qui composent, au quotidien, avec plusieurs lois particulières et qui s'assurent de faire respecter ces règlements devant les instances judiciaires appropriées, afin de répondre aux besoins de leur clientèle.



PRÈS POUR ALLER LOIN | CAINLAMARRE.CA

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE, UNE OCCASION DE SUSCITER FIERTÉ ET APPARTENANCE

En adoptant le projet de loi 69 *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* en mars 2021, le gouvernement québécois donnait certaines obligations aux municipalités locales et régionales en matière de patrimoine, mais aussi quelques mesures pour les soutenir. Plus que la préservation de lieux, monuments ou savoir-faire, le patrimoine est aussi source de fierté et d'appartenance. En voici quelques exemples.

MRC DE KAMOURASKA : UNE PRIORITÉ DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES

« Au Kamouraska, nous sommes choyés en matière de patrimoine bâti et paysager. Nos professionnels accompagnent les municipalités en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine. Récemment, nous avons réalisé un inventaire en patrimoine bâti et la préparation d'un règlement-cadre pour régir la démolition des bâtiments patrimoniaux, sensibilisant ainsi notre population au fait que ce patrimoine est une ressource fragile et non renouvelable », commente Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska.

Le patrimoine et la culture revêtent une telle importance à la MRC de Kamouraska que ceux-ci font l'objet d'un chapitre entier dans la dernière mouture du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2016. « On s'est donné une vision, souligne Catherine Langlois, urbaniste et directrice du service de l'aménagement et de la mise en valeur du territoire à la MRC. Déjà, dans les années 90, des actions étaient faites pour préserver le patrimoine. Il y a eu Villes et villages d'art et de patrimoine, l'Opération Héritage-Kamouraska, pour ne nommer que ceux-là. Ceci fait en sorte d'éviter de laisser aller notre patrimoine. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui, on se promène dans Kamouraska et on trouve ça beau. »

Pour M^{me} Langlois, il est indéniable qu'il y a une certaine aura au Kamouraska, une aura aux accents de patrimoine qui fait la fierté du milieu. Étude de caractérisation des paysages au début des années 2000, inventaire du petit patrimoine agricole bâti en 2005 - mis à jour en 2017-2018 - règlements de contrôle intérimaire, notamment pour préserver les cabourons – les petites élévations si caractéristiques de la région qui ont marqué l'occupation du territoire – mise en valeur du haut pays : ces gestes concrets démontrent que la volonté de préservation du patrimoine ne semble pas s'essouffler.



« Au Kamouraska, nous sommes choyés en matière de patrimoine bâti et paysager. » - Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska. Crédit photo : Nicolas Gagnon.

Depuis quelques années, les municipalités de la MRC de Kamouraska peuvent compter sur l'accompagnement d'une agente au développement culturel, Jeanne Maguire. « Elle est convaincue et convaincante, toujours à l'affût. Lorsque des programmes de subvention sont annoncés, le délai est souvent court. Nous sommes donc toujours prêts à saisir les opportunités », souligne M^{me} Langlois.

Ainsi, la MRC, avec cinq de ses municipalités (Rivière-Ouelle, Saint-Denis-De La Boutellerie, Kamouraska, Saint-Alexandre et Saint-Pascal), a reçu en 2022 une subvention de 1132803 \$ dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) du ministère de la Culture et des

Communications. À ce montant, les municipalités participantes ajouteront 670 757 \$. C'est ainsi près de 1,8 M\$ qui serviront à préserver le patrimoine kamouraskois. Un volet, dont l'enveloppe est de 506 667 \$, est destiné aux propriétés privées. Environ 80 immeubles sont admissibles à ce volet pour lequel les appels à projets sont en cours. Le deuxième volet, consacré aux propriétés municipales, sera affecté au quai Taché à Kamouraska ainsi qu'au centre d'art et moulin Lavoie à Saint-Pascal.

« Le patrimoine a longtemps été élitiste. Je pense que c'est à force de petits projets qu'on crée un effet boule de neige et qu'on incite les gens à poser des gestes pour préserver et mettre en valeur notre patrimoine », conclut M^{me} Langlois.

RIVIÈRE-OUELLE : PROTÉGER LE PATRIMOINE ET LA QUIÉTUDE DES RÉSIDENTS

Premier lieu à être désigné paysage culturel patrimonial en 2021, l'espace formé par la Pointe-aux-Orignaux et la Pointe-aux-Iroquois à Rivière-Ouelle est encore le seul endroit au Québec à bénéficier de cette distinction.

C'est qu'une telle désignation demande du temps. Pour la petite municipalité de près de 1000 habitants, auxquels s'ajoutent 600 résidents non permanents, il aura fallu huit ans de travail lors desquels une attention particulière a été portée à écouter les citoyens afin de trouver la meilleure façon de mettre en valeur ce site unique tout en préservant l'environnement calme et paisible. « Les citoyens ont clairement dit qu'ils ne voulaient pas que le secteur devienne un lieu touristique de grand achalandage et c'était important pour nous de respecter ça, explique Nancy Fortin, agente de développement et greffière-trésorière adjointe



Rivière-Ouelle, paysage culturel patrimonial, vu du fleuve. Crédit photo : Nicolas Gagnon.

à la municipalité de Rivière-Ouelle. Le plan de conservation a d'ailleurs reçu un accueil favorable puisqu'il avait été élaboré en collaboration avec les citoyens. »

Le site de la Pointe-aux-Orignaux et de la Pointe-aux-Iroquois est le territoire le plus avancé dans le fleuve avant Québec. Il compte quelques terres agricoles et une forêt principalement composée de résineux. Et il est un élément important de l'histoire et du patrimoine de cette municipalité du Bas-Saint-Laurent qui a célébré ses 350 ans en 2022.

prix d'excellence cecobois 2023





Félicitations aux municipalités qui ont opté pour le matériau bois!

Pour voir tous les projets lauréats : cecobois.com



Rivière-Ouelle, paysage culturel patrimonial, vu des terres. Crédit photo : municipalité de Rivière-Ouelle.

Avec cette désignation vient un plan d'action comportant de multiples éléments dont certains sont réalisés ou sur le point de l'être. Parmi ceux-ci, le comité de bénévoles lié à ce projet a installé le belvédère d'observation et le panneau d'interprétation. La création d'un guide d'accompagnement pour les gens du secteur est aussi sur le point d'être complétée. « Le guide traite des sujets comme la demande de permis de rénovation, quelles sont les plantes indigènes dans le secteur, quoi faire si on trouve un vestige ou artefact archéologique. On a regroupé les questions que se posent les citoyens et les nouveaux arrivants qui se sont établis ici depuis la pandémie pour réaliser ce guide. C'est donc un bel outil qui répond à un réel besoin », explique M^{me} Fortin.

Parallèlement à tout ça, la municipalité travaille à mettre à jour sa réglementation en collaboration avec la MRC de Kamouraska. Parmi les défis, il faut trouver un moyen d'encadrer le volume des bâtiments, l'affichage et les bâtiments secondaires, sans toutefois appliquer un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), car la superficie couverte est très grande.

Avoir une telle reconnaissance nationale est un levier de développement et accroît le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens pour cette petite municipalité qui est également reconnue pour la pêche à l'anguille, un savoir-faire faisant partie du patrimoine immatériel recensé dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Dans un esprit de transmission de l'histoire, l'année du 350^e de Rivière-Ouelle a été l'occasion d'ériger un monument en hommage au seigneur Jean-Baptiste-François Deschamps de La Bouteillerie, seigneur de la Rivière-Ouelle. Afin de préserver le terrain à potentiel archéologique, le monument est déposé sur des gabions. Les citoyens et visiteurs ont été invités à déposer dans les gabions des roches significatives pour eux. Parmi ces roches, quatre proviennent directement du manoir Deschamps en France qui ont été ramenées par Lyne Lévesque, autrice du livre sur Jeanne Chevalier, épouse en secondes noces du seigneur Deschamps.

MRC DE L'ÉRABLE : UN PATRIMOINE FRANCO-CATHOLIQUE ET ANGLO-PROTESTANT

La MRC de L'Érable, comme bien des MRC du Québec dans la foulée de l'adoption du projet de loi 69 *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel*, accueillait au sein de son équipe un agent de protection et de mise en valeur du patrimoine grâce à des subventions du ministère de la Culture et des Communications ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Pierre-Gabriel Gosselin, historien, est ainsi chargé de réaliser d'ici 2026 l'inventaire du patrimoine immobilier. Le travail de terrain a été confié à une firme de consultants en patrimoine et la liste des bâtiments est attendue au courant de l'été. M. Gosselin y ajoutera son expertise en histoire afin d'établir la liste qui sera adoptée par le conseil des maires. « Il est possible que des bâtiments plus récents que 1940 fassent partie de cette liste s'ils ont une valeur historique notable », précise M. Gosselin.

La MRC de L'Érable se caractérise particulièrement par son caractère agricole. « Plessisville est plus industrielle et date des débuts de la colonisation, mais le noyau villageois a presque entièrement disparu à la suite de deux gros incendies dont un en 1887. Le temps a entraîné beaucoup de démolitions », note au passage M. Gosselin. Il n'y manque toutefois pas de points d'intérêt patrimoniaux, dont l'inventaire sera connu bientôt puisque la ville avait déjà entamé un processus de recensement de son patrimoine bâti.

Au cours des trois prochaines années, la MRC de L'Érable a de nombreux projets pour mieux connaître et préserver son patrimoine : rédaction d'un portrait historique régional, caractérisation des immeubles à valeur patrimoniale, création d'outils citoyens pour encourager et faciliter la conservation du patrimoine et adoption d'un inventaire patrimonial officiel.

Le patrimoine bâti de cette MRC se caractérise notamment par les traces d'une histoire essentiellement franco-catholique dans sa portion ouest alors que plus à l'est, dans les premières collines des Appalaches, ce sont plutôt les communautés anglo-protestantes qui caractérisent l'endroit. L'arrivée des voies



La maison Cormier à Plessisville, construite en 1885 et 1886, a été classée patrimoniale en 2012. Crédit photo : Éric Coulombe, fr.m.wikipedia.org/wiki/Fichier:Maison_Cormier.jpg.



Le village de Sainte-Sophie est un exemple de ce qui caractérise le patrimoine de la MRC de L'Érable. crédit photo : MRC de L'Érable.

ferrées au 19^e siècle a ajouté au patrimoine bâti agricole, résidentiel et religieux des styles architecturaux représentatifs de l'industrialisation.

« Pour l'instant, mon mandat est de répondre aux exigences du ministère et d'encadrer et soutenir les propriétaires des lieux qui seront ajoutés à l'inventaire. Notre objectif est d'aller les voir pour les informer sur les ressources, les regroupements de propriétaires de maisons patrimoniales, les répertoires d'ouvriers spécialisés. Nous sommes conscients des contraintes que ça peut leur apporter de voir leur maison ajoutée à cette liste », souligne M. Gosselin.

Par la suite, l'agent de protection et mise en valeur du patrimoine aimerait valoriser le patrimoine immatériel de la MRC : potasse, sirop d'érable, travail de la terre, exploitation forestière, présence autochtone. Un travail pour lequel les gens de la région seront appelés à se prononcer. « Il y aura écoute des gens. Il faut que la mise en valeur et la diffusion de notre patrimoine rejoignent les gens », conclut M. Gosselin.

LA MALBAIE : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL

Le 18 juin dernier, La Malbaie inaugurait son parc événementiel aménagé sur les berges du fleuve dans le secteur du Havre. Cet aménagement, récompensé du Prix du patrimoine de Charlevoix dans la catégorie préservation et mise en valeur en avril 2022, a permis de redonner accès aux Malbéens aux bordures du fleuve qui étaient en de nombreux endroits laissés en friche.

Ce projet de 5 M\$ est l'étape finale d'une série d'actions posées ces dernières années par la municipalité afin de mettre en valeur le paysage et de revitaliser son littoral qui est distinctif de la région et qui recèle de lieux marqués par l'histoire. Une promenade, des escaliers permettant de descendre au fleuve à marée basse et l'installation de mobilier font partie des aménagements faits ces dernières années. Avec cette ultime phase, c'est notamment le quai de Pointe-au-Pic, qui accueillait des croisiéristes américains au début du 19^e siècle à l'époque des « bateaux blancs », qui a retrouvé ses lettres de noblesse.

PLUS VERTES
PLUS BLEUES
PLUS DURABLES

**ON INNOVE
AVEC VOUS!**

BÉLANGERSAUVÉ
— AVOCATS —

BELANGERSAUVE.COM



À La Malbaie, l'espace événementiel et la scène ont été intégrés de façon à ce que les spectateurs puissent bénéficier pleinement de la vue vers ce paysage si caractéristique et à valeur patrimoniale de la région. Crédit photo : Ville de La Malbaie.

Ainsi, l'espace événementiel le Projet La Malbaie est la pièce maîtresse de ce vaste chantier. « Il y a eu quelques versions sur la planche. Des consultations auprès des citoyens nous ont permis d'écouter ce qu'ils souhaitaient. Ils voulaient quelque chose qui leur ressemble, près de la nature, qui s'intègre au paysage comme si ça avait toujours été là, car le paysage à La Malbaie a une valeur patrimoniale », explique Sara Tremblay, responsable des communications et de la culture à la Ville de La Malbaie.

Dans ce grand parc, une scène minimaliste a été installée et une attention particulière a été portée à la vue qu'ont les spectateurs vers le fleuve. À proximité, une gare intermodale a été construite en s'inspirant de la gare qui était sur ces lieux à l'époque. Tout a été pensé non seulement pour en faire un lieu pour la tenue d'événements culturels, mais aussi pour que les gens s'y retrouvent sur l'heure du lunch, pour marcher, pique-niquer et profiter du paysage si caractéristique de la région. Des buses d'eau ont même été installées afin de favoriser la détente malgré la proximité de la route très achalandée qui longe le parc.

Quant au quai de Pointe-au-Pic, sa structure a été solidifiée par SOGIT, l'entreprise qui en est propriétaire, et la municipalité s'est chargée d'en aménager la surface. Les pêcheurs et promeneurs y sont maintenant de retour.

La première saison estivale du Projet La Malbaie a connu un franc succès. De nombreuses activités, toutes gratuites, y ont été présentées : 8 grands spectacles (dont Kaïn, Dan Bigras, Corneille et Sylvain Cossette), cinq matinées classiques, trois soirées étoilées, quatre « 5 à 7 », quatre mardis familles, seize heures du conte, cinq cinés dans le parc. S'y sont ajoutées des activités découvertes de la nature avec GUEPE et des pauses actives proposant des

activités pour tous les goûts. « Nous avons eu près de 25 000 participants à ces activités et on estime qu'environ une centaine de personnes y passent chaque jour pour simplement marcher ou pique-niquer », souligne M^{me} Tremblay.

Maintenant que le patrimoine naturel que représente le littoral est redevenu accessible à la population, c'est vers son centre-ville que se tournent les élus-es qui ont adopté un projet de revitalisation qui commencera dès cet été. Dans la foulée de la construction d'une nouvelle école et de travaux d'agrandissement de l'hôpital, un Programme particulier d'urbanisme (PPU) a été adopté en 2021 afin de rendre une grande portion de la rue Saint-Étienne plus conviviale pour les piétons en élargissant les trottoirs, en aménageant des îlots de verdure et en installant des bancs.

Des incitatifs financiers sont par ailleurs prévus afin d'améliorer le cadre bâti et l'esthétisme général des bâtiments du centre-ville. Cette aide financière sera offerte pour des travaux de rénovation des façades et murs latéraux de bâtiments construits avant 1980 et qui « auront pour effet d'améliorer l'intégration du bâtiment dans le cadre bâti existant et l'esthétisme général de sa façade extérieure afin de mettre en valeur les caractéristiques particulières de cette dernière et rehausser sa valeur architecturale et celle du centre-ville ».

« Le conseil est très dynamique. Il souhaite redonner ses lettres de noblesse et dynamiser le centre-ville. Les travaux de cet été permettront de positionner la rue Saint-Étienne comme l'espace clé qui permettra de faire vivre le quartier central de La Malbaie », conclut M^{me} Tremblay.

Que d'imagination déployée par les gens de nos régions pour mettre en valeur leur patrimoine! ■



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

ADHÉREZ À LA FQM DÈS MAINTENANT!

- ▶ Bénéficiez d'une représentation politique stratégique forte
- ▶ Intégrez un regroupement de plus de 1000 municipalités et MRC à travers le Québec
- ▶ Retrouvez, en un seul endroit, tous les services dont votre municipalité et votre MRC ont besoin

fqm.ca/devenir-membre



Lantier, Laurentides, crédit : Carole Pelletier



MRC Témiscouata, crédit : MJDphoto



Rouyn-Noranda, crédit : Louis Jalbert



FORMATION MUNICIPALE

ÉLECTION PARTIELLE: ACCUEILLIR UN NOUVEL ÉLU-E AU SEIN DE SA MUNICIPALITÉ

Obligatoire pour tous les élus-es municipaux, le cours **Le comportement éthique** est disponible en tout temps en formule d'autoapprentissage.

COURS MENANT AU DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR MUNICIPAL*

Soyez un élu-e aguerri et obtenez votre certificat en [compétences municipales](#)¹ ou votre [diplôme d'administrateur municipal](#)² que vous pourriez vous voir remettre au prochain congrès de la FQM en septembre 2023!

Les rôles et responsabilités des élus-es

- [15 avril - 9 h à 16 h \(classe virtuelle\)](#)
- [Disponible en tout temps pour la séance en autoapprentissage](#)

Maîtrisez vos dossiers municipaux

- 22 et 23 mars - 18 h à 21 h

La gestion financière municipale

- 29 avril - 9 h à 16 h

*À compléter avec un cours de concentration et un cours à option.

À VENIR PROCHAINEMENT

La prise de décision en urbanisme

- 23 et 30 mars - 17 h 30 à 20 h 30

Les programmes d'aide financière comme outils de développement

- 28 mars - 9 h à 11 h

La boîte à outils du conseil municipal - Le processus d'adoption réglementaire

- 29 mars - 12 h à 12 h 45
- 11 mai - 12 h à 12 h 45

Les appels d'offres : retour sur les principes de base

- 4 avril - 9 h à 11 h

Le comité consultatif d'urbanisme, un outil de démocratie participative au service de la collectivité

- 13 avril - 17 h 30 à 20 h 30

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités est disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez notre offre au formationmunicipale.com.

Le coût de revient des activités municipales

- 19 avril - 9 h à 12 h

La gestion contractuelle en deçà de 121 000 \$

- 20 avril - 9 h à 12 h

Interactions entre le maire, le conseil et la direction générale en matière de RH

- 26 avril - 17 h 30 à 20 h 30

La boîte à outils du conseil municipal - Le Règlement

- 27 avril - 12 h à 12 h 45

SUIVEZ VOTRE RYTHME!

Plusieurs cours sont disponibles en formule d'autoapprentissage ou en [rediffusion](#), vous permettant de les suivre lorsque vous êtes disponibles. Découvrez-les au formationmunicipale.com.

COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance! De plus, pour répondre à vos besoins grandissants, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participants et nous organisons le tout pour vous. Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

¹ formationmunicipale.com/collections/certificat

² formationmunicipale.com/collections/diplome-dadministrateur-municipal-1



Bornes de recharge

Subventions aux municipalités

Pour une ville plus verte et tournée vers l'avenir, offrez la recharge publique pour véhicules électriques.

Vous pourriez obtenir une aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge sur rue ou dans les stationnements municipaux.

Pour tous les détails, visitez le site Web lecircuitelectrique.com/fr/programme-4500/.

» Prochaine période pour soumettre une demande : **jusqu'au 31 mars 2023.**

Le saviez-vous ?

Les municipalités qui se joignent au Circuit électrique n'ont pas à faire d'appel d'offres pour l'achat de bornes.





Leblanc
illuminations

CANADA

CRÉATEUR & FABRICANT
DE DÉCORS FESTIFS



1 866 814-3617

www.leblanc-illuminations.ca



SUIVEZ-NOUS!



Soyez écolo!

Faites l'essai de nos véhicules  100% électriques!

Le virage vers l'électrification est maintenant à nos portes.
Offrez l'opportunité à vos employés municipaux d'en profiter pour
la prochaine saison et projetez une image positive envers vos citoyens.

Fourgon Ford
E-Transit 2023



*écolo
= écono!*

AVANTAGES

- Zéro carburant
- Zéro émission
- Peu d'entretien
- Sans odeur
- Silencieux

Ford F-150
Lightning 2023



LOCATION 
SAUVAGEAU
Autos • Camions • Véhicules spécialisés

Réservez les vôtres
dès maintenant!

1 866 728-8243
www.sauvageau.qc.ca
info@sauvageau.qc.ca

LES VÉHICULES SPÉCIALISÉS / SPECIALIZED VEHICLES



Camionnette plateforme
Flat bed



Camionnette monte-charge
Pick-up tail lift



Camionnette grue à treuil électrique, capacité 1 000 lbs
Electrical winch crane, capacity 1 000 pds



Camionnette benne basculante
Dumpers



Plateforme 16'
16' flat bed



Camionnette cabine surélevée
High roof box



Camion cube 16', 18' et 20' avec monte-charge
Cube 16', 18' and 20' trucks with tail lift

NACELLES / AERIAL LIFTS

NACELLES POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT. AERIAL LIFT FOR COMMERCIAL USE ONLY.



Nacelle à échelle Warwick 34'
Non-insulated telescopic aerials ladder 34'



Nacelle à mât télescopique isolé Versalift 36'
Insulated telescopic aerials lift 36'



Nacelle à échelle RH 37' non-isolée ou RH 38' isolée
Non-insulated 37' or isolated 38' telescopic aerials ladder

NOUS VENDONS TOUT CE QUE NOUS LOUONS!
WE ALSO SELL WHAT WE RENT!

LES ACCESSOIRES / ACCESSORIES



Attache-remorque
Hitch



Attache-remorque (Goose neck)
Hitch (Goose neck)



Sellettes d'attelage (Fifth wheel)
Fifth wheel



Frein électrique
Electrical break



Gyrophares
Rotating warning lights



G.P.S.
G.P.S.



Flèche lumineuse
Directional luminous arrow



Remorque ouverte ou fermée
Closed or open trailers



Boîte de fibre
Fiber box



Boîte de fibre surélevée
High roof fiber box



Grille protectrice
Cab protector



Support à échelle
Ladder rack



Bureau
Desk



Tablettes
Shelves



Porte-bagages
Rack

LES SUCCURSALES / BRANCHES

ALMA
418.669.0008

AMOS
819.732.8282

ANTICOSTI
418.535.0157

BAIE-COMEAU
418.294.2414

CHIBOUGAMAU
418.748.6050

CHICOUTIMI
418.698.5411

DOLBEAU
418.979.1991

DRUMMONDVILLE
819.850.9772

FERMONT
418.287.5295

GASPÉ
418.368.0550

GATINEAU
819.643.4999

GOOSE BAY
709.896.4357

GRANBY
450.956.1242

HAVRE ST-PIERRE
418.538.7420

HULL
819.246.6602

JONQUIÈRE
418.548.2115

LA PRAIRIE / BROSSARD
1.866.728.8243

LAVAL
450.662.9040

LÉVIS
418.833.7711

LONGUEUIL (BOUCHERVILLE)
450.645.9706

MASCOUCHE
450.918.3199

MATAGAMI
819.739.2151

MATANE
418.566.6824

MONT-TREMBLANT
1.866.728.8243

MONTRÉAL (RUE STE-CATHERINE EST)
514.527.2426

MONT-LAURIER
819.623.1116

MONTMAGNY
418.248.0031

NEW RICHMOND
418.392.6145

POINTE-AUX-TREMBLES
514.645.2836

PORT-CARTIER
418.766.7440

PORT-DANIEL
581.351.2204

QUÉBEC
418.692.1315

REPENTIGNY
1.866.728.8243

RIMOUSKI
418.723.3906

RIVIÈRE-DU-LOUP
418.605.0618

ROBERVAL
1.866.728.8243

ROUYN NORANDA
819.762.8288

SCHÉFFERVILLE
418.585.3515

SHAWINIGAN
819.539.1123

SHERBROOKE
1.866.728.8243

STE-ANNE-DES MONTS
418.763.3100

ST-FÉLICIEN
418.679.8445

ST-GEORGES DE BEAUCE
418.228.8243

ST-HYACINTHE
450.253.0692

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
450.376.9939

ST-JÉRÔME
450.432.2882

ST-LAURENT/CARTIERVILLE
514.336.5162

ST-LÉONARD
514.323.3947

STE-MARIE
418.387.2800

ST-RAYMOND
418.337.2204

SEPT-ÎLES
418.968.4540

THETFORD MINES
1.866.728.8243

TROIS-RIVIÈRES
819.377.5388

VAL D'OR
819.825.5413

VALLEYFIELD
450.370.3474

VARENNES
1.866.728.8243

VAUDREUIL/DORION
450.510.0346

VICTORIAVILLE
819.357.9222

VILLE LABAIE
418.544.7655

ON EN OFFRE +

- + DE CHOIX
- + D'OPTIONS
- + DE CONSEILS
- + DE SERVICE



NOUS AVONS
LA SOLUTION
EN TRANSPORT

LOCATION
SAUVAGEAU
Autos • Camions • Véhicules spécialisés
Cars • Trucks • Specialized vehicles

SIÈGE SOCIAL :

521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec)
Canada G3L 4A9
T. : 418.337.2204 / 1.866.728.8243 / F. : 418.337.2159

Près d'un aéroport (taxi disponible \$\$\$)
Near to airport (taxi available \$\$\$)

Près d'un métro
Near subway

1 866 728-8243
www.sauvageau.qc.ca
info@sauvageau.qc.ca

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES / VEHICLES CATEGORIES

AUTOS / CARS



Sous-compacte
Sub-compact



Compacte
Compact



Intermédiaire
Mid Sizes



C-Max Hybride
C-Max Hybrids



Voiture électrique
Electric car

PASSAGERS / PASSENGERS



Minivan
7 passagers
Minivan
7 passengers



8 passagers
8 passengers



Minibus
15 passagers
Minibus
15 passengers



Transit 8 et 15 passagers
8 and 15 passengers
Transit

V.U.S. / S.U.V.



Véhicule utilitaire
intermédiaire 2x4 et 4x4
Intermediate 2x4 and 4x4 SUV



Véhicule utilitaire
pleine grandeur 4x4
Large 4x4 SUV



Véhicule utilitaire
luxueux 4x4
Luxurious SUV 4x4

CAMIONNETTES / COMPACT PICK-UPS



Camionnette
compacte,
2x4 et 4x4
Compact Pick-up,
2x4 and 4x4



Camionnette cabine régulière, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up regular, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine allongée, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up extended, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe, 2x4 et 4x4
Crew-cab, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe, 2x4 et 4x4
Crew-cab, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe,
4x4, roues doubles
Crew-cab, 4x4

TOUTES NOS CAMIONNETTES SONT DISPONIBLES EN VERSIONS 2X4 ET 4X4. LA GRANDEUR DES BOÎTES VARIE DE 5' À 8' ET LA CAPACITÉ DE 1/2, 3/4 OU 1 TONNE. ALL OUR PICK UP TRUCKS ARE AVAILABLE 2X4 AND 4X4. THE SIZE OF THE BOXES ARE 5' TO 8', AND 1/2, 3/4 OR 1 TON CAPACITY.

FOURGONNETTES / CARGO VANS



Fourgonnette compacte
Transit connect
Compact
Transit connect



Fourgonnette régulière et allongée
Cargo Vans regular and extended



Fourgonnette Transit, toit bas 56", moyen 72" ou haut 81"
Transit, low roof 56", medium roof 72" or high roof 81"



Fourgonnette Promaster toit haut 76", 3 passagers
Cargo van Promaster with high roof 76", 3 passagers

CAMIONS RÉFRIGÉRÉS / REFRIGERATED TRUCKS



Fourgonnette réfrigérée
Refrigerated van



Camion cube 14' réfrigéré
Refrigerated 14' cube truck

CAMIONS CUBE / CUBE TRUCKS



Camions cube 12' et 14'
12' and 14' cube trucks



Camions cube 16' et 18'
16' and 18' cube trucks



Camion cube 16', 3 passagers
16', 3 passagers cube truck



Camion cube 20' et 22', 3 passagers
20' and 22', 3 passagers cube truck



Camion cube 26', rampe et monte-charge
26' cube truck with lift and a ramp

VÉHICULES TOUT-TERRAIN / ALL TERRAIN VEHICLES



Véhicule tout-terrain(VTT)
All terrain vehicle (ATV)



Véhicule tout-terrain (VTT) 2 places
All terrain vehicle 2 passengers (ATV)



Véhicule tout-terrain (VTT) 6 roues
All terrain vehicle 6 wheels (ATV)

VÉHICULES HORS-ROUTE / OFF-ROAD VEHICLES



Véhicule hors-route 2 places
All terrain vehicles 2 passengers



Véhicule hors-route 3 ou 4 places
All terrain vehicles 3 or 4 passengers

MOTONEIGE / SNOWMOBILE



Skandic 600 ou 900
Skandic 600 or 900

VÉHICULES HORS-ROUTE POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT. OFF-ROAD VEHICLES FOR COMMERCIAL USE ONLY.